

# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

VOL. XXXII

LEVIS — DECEMBRE 1926

No 12

---

---

### NOTES SUR FRANCOIS HAZEUR

---

Charles Aubert de la Chesnaye fut incontestablement le plus grand marchand et l'homme d'affaires le plus habile de la Nouvelle-France. L'honorable M. Chapais a retracé, il y a déjà un quart de siècle, la carrière utile de Aubert de la Chesnaye (1).

Aubert de la Chesnaye, toutefois, eut des émules et celui qui se place au premier rang, du moins dans la région de Québec, est François Hazeur.

Ces deux marchands qui, à eux seuls, faisaient plus d'affaires que tous les autres négociants de la Nouvelle-France réunis, moururent ruinés. Il ne faut pas en mettre la faute sur leur imprudence ni leur manque d'habileté, mais plutôt sur le malheur des temps. La guerre ruina les entreprises si péniblement élaborées par les marchands de la Nouvelle-France.

La famille Hazeur était de très bonne noblesse, originaire de la ville de Verviers, dans le Limbourg belge. La généalogie de cette famille a été dressée par Jean-Gilles Lefort, roi d'armes de Sa Majesté Impériale, et il lui donne de fort belles alliances.

François Hazeur père semble être venu dans la Nouvelle-France un peu avant 1668 avec sa femme, Marie

---

(1) La *Presse*, de Montréal, 14, 21, 28 octobre 1899, et 11 et 18 novembre 1899. Cette étude remarquable a été reproduite dans notre *Famille Aubert de Gaspé*, pp. 5 et suivantes.

Proust (peut-être Provost) et ses cinq enfants François Hazeur, l'objet de ces notes, Léonard, Jeanne-Louise, Madeleine et Marie-Anne.

Jeanne-Louise et Madeleine furent religieuses à l'Hôtel-Dieu de Québec. Marie-Anne devint la femme de Jean Sébille, un important marchand de Québec. Quant à Léonard, il s'établit à Montréal avec son père.

François Hazeur fils s'établit à Québec et ne tarda pas à faire un commerce assez considérable pour l'époque. Sa maison était à la basse-ville, rue Notre-Dame. C'était, au dire de l'intendant Bochart Champigny, la plus belle maison de la basse-ville.

Dès 1672, François Hazeur commençait à faire de grandes acquisitions territoriales. Le 15 octobre 1672, conjointement avec Pierre Soumande Delorme, son beau-frère, il achetait les deux tiers de la seigneurie de la Malbaie. Le 12 octobre 1688, il obtenait l'autre tiers de la même seigneurie par sentence d'adjudication de la Prévôté de Québec. Enfin, le 28 mai 1700, Hazeur devenait propriétaire de toute la seigneurie, ayant désintéressé son beau-frère.

Hazeur acheta la seigneurie de la Malbaie surtout pour y faire l'exploitation du bois. Il construisit à la Malbaie un moulin à scie qui était le plus important de tout le pays. Ses vaisseaux transportaient en France le bois scié à la Malbaie. Cette exploitation de bois devint même si considérable qu'à l'automne de 1692 MM. de Frontenac et Bochart Champigny mirent les vaisseaux du Roi à la disposition de M. Hazeur pour transporter son bois en France.

Le 25 février 1684, François Hazeur formait une société avec Vital Oriol pour faire le commerce à la baie d'Hudson.

Le 6 novembre 1687, MM. de Denonville et Bochart Champigny écrivaient au ministre :

“Nous avons reçu les sieurs Hazeur et Delorme, marchands d'ici, qui essaieront cette année de faire quelque pêche de marsouins et de baleines ; ils demandent la

protection de Monseigneur et quelque recommandation de sa part auprès de M. Arnoult" (1).

Le 6 novembre 1688, M. Bochart Champigny écrivait au ministre :

"Les sieurs Hazeur et Delorme ont fait un établissement à la Malbaie distante de 22 lieues de Québec, où ils ont fait faire un moulin à scie et continuent d'en faire faire encore un pour l'année prochaine au même endroit ; ces deux moulins produiront cinquante milliers de planches par an. Ils font faire encore quantité de bardilles et merraissy à faire des barriques pour les envoyer en France où il y a un bon débit. Messieurs du Séminaire ont à la Baie Saint-Paul un moulin à scie qui rend tous les ans vingt-cinq milliers de planches, et c'est de ces deux endroits et du Saguenay d'où l'on peut tirer tous les mats" (1).

Le 23 mars 1691, MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, concédaient au sieur Hazeur une étendue de terre au lieu appelé la Grande Vallée des Monts de deux lieues de front sur trois lieues de profondeur dans les terres, pour y établir la pêche de la morue et y faire d'autres établissements (2).

Cette concession fut ratifiée par le Roi le 1er mars 1693.

M. Hazeur s'occupa de la traite de Tadoussac. Il forma une association avec MM. Aubert de la Chesnaye et Gobin pour exploiter ce poste. Par un acte de Chambalon du 24 juin 1694, nous voyons les trois associés protester, au nom des sous-fermiers de la traite de Tadoussac, contre M. Rouer de Villeray, agent-général des fermiers-généraux, pour s'être servi des sieurs Benac, Gourdeau et Amyot de Vincelotte pour aller au naufrage du vaisseau du Roi le *Carossol* aux Sept-Iles.

Dans l'été de 1697, Denis Riverin découvrait une carrière d'ardoise à l'anse de l'Étang, à six lieues en bas de la concession qu'avait obtenue M. Hazeur dans la vallée des Monts Notre-Dame. C'est dans le but d'ex-

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Pièces et documents relatifs à la tenue seigneuriale, p. 399.

exploiter cette carrière qu'il forma une société avec M. Hazeur. Le 20 septembre 1697, MM. de Frontenac et Bochart Champigny accordaient aux deux entreprenants marchands l'« anse de l'Étang située au bas du fleuve Saint-Laurent, six lieues au-dessous de la vallée des Monts Notre-Dame avec une demie lieue de front de chaque côté de la dite anse sur une lieue de profondeur, pour en jouir par eux, leurs successeurs et ayants cause en propriété à toujours » (1).

MM. Hazeur et Riverin, à cause de leur exploitation de pêche qui prenait tout leur temps et leurs capitaux, ne purent guère s'occuper de l'ardoisière de l'anse de l'Étang. Cette exploitation devait être reprise une trentaine d'années plus tard par le fameux docteur Sarrazin. Il faut avouer que l'affaire ne fut pas un succès (2).

Le gouverneur de Frontenac avait toujours eu beaucoup d'estime pour M. Hazeur. Il lui en donna une nouvelle preuve sur son lit de mort. Dans son testament reçu par le notaire Genaple, le 22 novembre 1698, il le nommait son exécuteur testamentaire conjointement avec le sieur Charles de Monseignat, son premier secrétaire.

Le 15 mars 1700, François Hazeur achetait de Denis Riverin, conseiller au Conseil Souverain, la « terre, fief et seigneurie de la Rivière de la Madeleine, sise au dessous des Monts Notre-Dame, du côté du sud, contenant demi lieue au-dessus et demi lieue au-dessous de la dite rivière de large sur deux lieues de profondeur dans les terres » (3).

M. Hazeur paya son acquisition deux cent cinquante livres. Cette seigneurie avait été concédée à Denis Riverin le 28 mars 1689, mais celui-ci ne s'en était jamais occupé.

Le 21 février 1701, les sieurs Hazeur, Peire et Denys de Vitré obtenaient de MM. de Callières et Bochart Champigny le privilège exclusif de la pêche aux marsouins dans les lieux de Kamouraska, Rivière-Ouelle, Pointe-aux-Alouettes et autres endroits du fleuve Saint-

(1) Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 442.

(2) Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XVI, p. 185.

(3) Acte de Chambalon, notaire à Québec, 15 mars 1700.

Laurent. En 1705, ce privilège fut prolongé pour quinze ans en faveur de MM. Hazeur et Peire. M. Hazeur fit des dépenses considérables pour cette exploitation de pêche qu'il perfectionna considérablement (1).

Le 1er juin 1703, M. Hazeur était appelé par le roi à faire partie du Conseil Souverain. Il y remplaçait son ami Charles Aubert de la Chesnaye, décédé. M. d'Auteuil, procureur général du Conseil, s'opposa à la nomination de M. Hazeur sous le prétexte qu'il n'avait aucune connaissance du droit et qu'ayant plus de cinquante ans, il était trop âgé pour l'apprendre. Mais, sur la demande de l'intendant Bochart Champigny et de Mgr de Laval, le roi nomma quand même M. Hazeur.

Le 15 novembre 1703, MM. de Vaudreuil et de Beauharnois écrivaient au ministre :

“La conjoncture de la guerre ne nous paraît pas propre pour l'établissement que le sieur Hazeur propose de faire au nord de l'île de Terre-Neuve pour une pêche sédentaire ; nous lui en accordons cependant, Monseigneur, la concession afin qu'il prenne ses mesures pour être en état d'y faire son établissement aussitôt après la paix” (2).

Le 17 novembre 1704, MM. de Vaudreuil et de Beauharnois écrivaient au ministre Pontchartrain :

“Les sieurs de Hazeur et Peire qui continuent avec beaucoup de dépenses la pêche des marsouins, ont l'honneur de vous présenter le placet ci-joint pour obtenir la continuation de leur gratification : 4500 livres pesant de ligne de banc et 2000 livres de cordages d'un pouce et demi et le fret gratis de leurs huiles dans le vaisseau du Roi le fret étant dans ce temps-ci extraordinairement cher rend les marchandises d'un très grand prix. C'est ce qui a engagé quelques personnes à établir des manufactures” (2).

Le placet de MM. Hazeur et Peire joint à la lettre de MM. de Vaudreuil et de Beauharnois, disait :

“François Hazeur, conseiller au Conseil Supérieur de Québec, et Pierre Peire, marchand bourgeois de la

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXIV, p. 238.

(2) Archives de la province de Québec.

dite ville, eurent l'honneur de représenter à Votre Grandeur, l'année dernière, que la mort de feu Mr. de Vitré ne les avait pas empêchés de continuer la pêche des marsoins blancs dans le fleuve St-Laurent, ce qu'ils ont fait jusqu'à présent avec des dépenses qui montent à plus de 55 mille livres, dont ils ne sont pas remboursés de la moitié ; mais c'est le sort ordinaire de toutes les nouvelles entreprises ; comme ils sont les premiers qui l'ont faite, on ne doit pas être surpris si elle n'a pas eu tout le succès que les dits entrepreneurs et avec eux tout ce qu'il y a de personnes bien sensées et même capables de bien juger, espèrent qu'elle aura par la suite tant en perfectionnant les machines qu'ils ont inventées pour cela qu'en diminuant les dépenses qu'ils ont été obligés de faire jusqu'à présent. En sorte que si Votre Grandeur veut bien faire quelque attention sur l'assurance que nous osons lui donner que cette entreprise réussira et les grands biens que la colonie en tirera, tant par le commerce des huiles et des peaux qu'elle en fera en France et autres lieux que parceque c'est en même tems un moyen d'y occuper beaucoup de monde qui sans cela demeure dans une fainéantise qui va absolument à sa ruine, nous sommes très assurés qu'elle entrera dans les demandes que les dits entrepreneurs prennent la liberté de lui faire, sans quoi il leur serait impossible de la soutenir par les pertes très considérables qu'ils ont faites, tant par leurs vaisseaux que par ceux des autres dans lesquels ils avaient de gros intérêts.

“Ils supplient donc très humblement Votre Grandeur de vouloir bien ajouter à la gratification de cinq cents livres qu'elle a accoutumé de leur faire, 4500 livres pesant de lignes du banc et 2000 livres de cordage d'un pouce et demi pouce, avec le fret gratis du produit de la pêche dans les vaisseaux du Roi, ces grâces, Monseigneur, auront plus d'un bon effet, car elles ne nous auront pas plus tôt procuré le remboursement des avances que nous aurons faites pour la pêche des marsoins que nous songerons à celles de la baleine dont les avantages qu'on en peut retirer ne souffrent aucune difficulté,

puisqu'il y en a une très grande quantité à peu de distance de celle du marsoin.

“Nous continuerons, Monseigneur, nos vœux et prières pour la prospérité et santé de Votre Grandeur” (1).

C'est le 20 avril 1705 que M. Hazeur obtint du marquis de Vaudreuil et de M. de Beauharnois l'importante concession qu'il avait demandée trois ans plus tôt sur l'île de Terre-Neuve afin d'y établir une pêche sédentaire. Cette concession avait trente lieues de front sur dix lieues de profondeur. Cette concession fut ratifiée par le roi le 17 juin 1707 (2).

M. Hazeur décéda à Québec le 28 juin 1708, sans avoir pu mener à bonne fin son entreprise de Terre-Neuve pour laquelle il s'était donné tant de peine. Il suivit dans la tombe, à moins de deux mois d'intervalle, son ami Mgr de Laval.

Le 14 novembre 1708, MM. de Vaudreuil et Raudot écrivaient au ministre :

“Le sieur Hazeur, conseiller au Conseil Supérieur de cette ville, est mort regretté de tout le monde à cause de son mérite, de sa vertu et de sa droiture. Il a laissé un fils avocat au Parlement de Paris, qui remplira sa place si vous voulez bien avoir la bonté de lui accorder cette grâce. Permettez, Monseigneur, aux sieurs de Vaudreuil et Raudot de vous représenter qu'en cette occasion les services du père doivent vous engager à procurer au fils cette place de la bonté de Sa Majesté.”

P.-G. R.

---

## QUESTION

---

On me montre une note qui dit que le chevalier de Beaufile, décédé à Nonancourt, en France, en 1820, à l'âge de 86 ans, avait été en garnison au fort de Chambly. Est-il fait mention de ce chevalier de Beaufile soit dans nos archives historiques soit dans nos registres de l'état civil ?

P. X. B.

---

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Insinuations du Conseil Souverain.

## LE CHARIVARI AU CANADA

Le Français "né malin" a dû créer le charivari, car on en retrace l'existence jusqu'au moyen âge, dans notre ancienne mère patrie. Au onzième siècle, le charivari traversa la Manche avec les barons normands qui l'acclimatèrent en Angleterre en lui retenant son nom (1). Beaucoup plus tard, il accompagna les Français et les Anglais allant fonder des colonies en Amérique.

Cependant dans les divers pays où le charivari a régné sa forme la plus ordinaire et celle qui a pu constituer l'origine de la coutume, c'est "le tumulte" qui se fait en dérision des gens qui se marient étant d'âge fort inégal, ou encore, en moquerie des veufs et des veuves qui convolent trop peu de temps après le décès de leurs conjoints.

A toutes les époques, ces charivaris ont donné lieu à des scènes regrettables et déjà, au XVIIe siècle, le concile de Trente les avait défendus sous peine d'excommunication. Mais certaines pratiques tiennent par des racines si profondes dans l'âme populaire que les interdictions n'exercent sur elles qu'un refrènement transitoire.

x x x

En quelle année le charivari fit-il son apparition en la Nouvelle-France ?

Tant que les "colonnes" (2) furent peu nombreuses il ne put être question de narguer les personnes qui n'observaient pas un délai de viduité jugé suffisant, ou qui s'épousaient sans égard à la disparité de leurs âges. Nécessité passe loi et coutume. Aussi bien, comment organiser une manifestation antipathique dans une ville ou un village d'une centaine d'habitants forcés de se retirer à bonne heure, et même de se barricader crainte d'une visite des Iroquois ? Les pionniers ne pouvaient donc pas charivariser. Il en fut autrement dès que les filles à marier furent en nombre quelconque et que l'ennemi se tint éloigné.

(1) En quelques endroits des Etats-Unis on écrit maintenant et on prononce : **Shiverse**, corruption évidente du mot français.

(2) Le mot est de Mgr Labelle.

Alors, la coutume renaquit et c'est à Québec que l'on paraît avoir donné le premier charivari "de conséquence".

Il dura au moins six jours et mérita un mandement du premier évêque du Canada, Mgr de Montmorency Laval.

Voyons quelle fut la cause probable du désordre qui troubla la capitale de l'Amérique française. Le 7 juin 1683, on inhumait à Québec, François Vézier dit Laverdure. Il laissait une veuve âgée de 25 ans qui, exactement trois semaines plus tard, le 28 juin, épousait Claude Bourget, bourgeois, âgé de 30 ans.

Trois semaines de veuvage semblèrent courtes, peut-être, à la population québécoise ? Toujours est-il qu'un grand tapage en résulta et que le sieur Bourget ne sut pas le calmer. Le dérèglement régnait depuis une semaine lorsque l'autorité religieuse résolut de sévir avec rigueur. Relisons ce document plus que deux fois centenaire :

"Ayant été informé qu'en conséquence du mariage célébré dans cette ville de Québec depuis six jours grand nombre de personnes de l'un et l'autre sexe se seraient assemblées toutes les nuits sous le nom de charivari et auraient dans leurs désordres et libertés scandaleuses, comme il arrive ordinairement, commis des actions très impies et qui vont à une entière dérision de nos mystères et des vérités de la Religion chrétienne et des plus saines cérémonies de l'Église (1), ce qui nous aurait obligé de recourir au bras séculier pour faire cesser ces sortes d'assemblées, lequel aurait employé son autorité pour les réprimer nonobstant quoi nous avons appris que non seulement ils continuent, mais encore qu'ils vont augmentant de jour en jour, ce qui nous oblige par le devoir de notre charge de joindre l'autorité de l'Église à celle du bras séculier et de nous opposer de tout notre pouvoir à ces sortes d'impiétés et à de telles

---

(1) Sans doute on faisait alors comme plus tard, c'est-à-dire que des mauvais plaisants chantaient le **Libera**, prononçaient de prétendus sermons avec textes latins équivoques, produisaient même le fantôme du défunt et demandaient des messes pour le repos de son âme, etc. (Voir J. J. Grignon, **Le Vieux Temps**, p. 64.)

assemblées expressément défendues à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe et même par les ordonnances civiles comme n'ayant rien de plus préjudiciable à la religion, aux bonnes moeurs, au bien public et au repos de toutes les familles. Nous pour ces causes et pour apporter un remède convenable à un grand mal qui ne pourrait avoir que des suites et des conséquences très funestes, faisons très expresses inhibitions et défenses à tous les fidèles de l'un ou l'autre sexe de notre diocèse de se trouver à l'avenir à aucune des dites assemblées qualifiées du nom de charivari, aux pères et mères d'y envoyer ou permettre que leurs enfants y aillent, aux maîtres et maîtresses d'y envoyer leurs domestiques ou permettre volontairement qu'ils y aillent le tout sur peine d'excommunication. Et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance nous voulons que notre présente ordonnance soit lue et publiée au prône de l'église paroissiale de Québec et autres lieux de notre diocèse et affiché à la porte des églises.

Donné à Québec le 3e juillet mil six cent quatre vingt trois.

François,  
évêque de Québec (1).

Après cet événement nous manquons de renseignements sur les agissements des charivasseurs qui, pourtant, n'ont pas dû cesser de faire des frasques ici et là.

Toujours est-il que dans l'état de nos notes, nous passons aux années 1817 et 1818 pour atteindre deux autres affaires. Celles-ci sont signalées dans *l'Essai de bibliographie canadienne* de feu Philéas Gagnon, vol. I.

En premier lieu, citons un extrait d'une lettre de Henry Richard Symes de Québec, en date du 27 octobre 1817 :

"There has been a fine chellevare (charivari) for Mr Bellett who married his servant maid. They were all masked and had lanthorns (lanternes) tied up to big poles. The soldiers went out to try to pacify them, but they could not, for the next night they done it again

(1) Mgr Têtu, *Mandements des Evêques de Québec*, vol. I, p. 114.

and they promised that they would do it all winter if he did not give them 25 guineas for the poor. He was obliged to give it to them". (p. 646).

Ailleurs, (p. 553) le regretté bibliophile s'exprime ainsi :

"Peter Brehaut, marchand, établit en 1816, à Québec, une grande brasserie qui portait le nom de *Cape Diamond brewery*. Il était député à la Chambre d'Assemblée quand il se noya en mai 1817.

"Sa femme se remaria avec un M. Sheppard en novembre 1818 et ce mariage donna lieu à un des charivaris qui était de mode à cette époque dans notre ville."

A propos de ce mariage le jeune Symes, déjà nommé, ajoute un détail qui vaut : "Nov. 10, 1818... Mrs Brehaut is married to Mr Sheppard they had a fine chalaharey (charivari). Mr Sheppard gave them a supper and £25 for the poor".

x x x

Trois ans après, un Anglais qui voyageait en notre pays, fut témoin d'un charivari si extraordinaire qu'il en a copieusement noté toutes les phases dans son journal. Il a même agrémenté son récit de réflexions qui ne sont pas sans saveur. Donnons donc la parole à cet étranger et apprenons comment on charivarisait à Montréal, il y a plus d'un siècle :

"Un autre usage, quelquefois très déplaisant pour les uns, et fort amusant pour les autres, est encore en vigueur dans le Bas-Canada ; c'est ce qu'on appelle le *charivari*. Quand un jeune homme épouse une veuve ou un veuf une jeune fille, les habitants du quartier se réunissent ; et armés de cornes, de vieilles chaudières, de trompettes et d'autres instruments de musique ou de guerre aussi bruyants, (1) ils se dirigent vers la maison du nouveau couple, et demandent le paiement de la taxe imposée par un antique usage. Le taux en est fixé d'après l'état de la fortune des parties

(1) D'après Louis Schneider, journaliste connu, un orchestre de charivari se compose de chaudrons, casseroles, lèchefrites, pelles, pincettes, grelots, sonnettes, sifflets, cris de goret, de cochons, aboiements de chiens, miaulement de chats, etc., et il prétend que c'est là l'origine du Jazz !

qui doivent l'acquitter. Si on ne paie pas de suite, la maison est étroitement bloquée, et exposée pendant plusieurs heures à un feu continu de brocards bien scandaleux. Pendant tout ce temps la bande anti-harmonieuse fait entendre la *Marche du coucou* et autres également offensantes arrangés pour la circonstance. Si la somme demandée n'est pas payée à cette première sommation, la même cérémonie se renouvelle le lendemain et les nuits suivantes, jusqu'à ce qu'enfin les assiégés, fatigués de ces hostilités, se déterminent à capituler (1).

“La somme demandée en ces occasions, s'élève quelquefois jusqu'à 100 livres sterling. Quoique les magistrats fassent tous leurs efforts pour empêcher les assemblées illégales, il est rare qu'ils y parviennent ; les principaux personnages du pays en sont souvent les instigateurs et l'opposition qu'on y met, ne sert souvent qu'à les rendre plus nombreuses et plus opiniâtres. Les amendes arrachées aux nouveaux époux sont employées au profit des institutions charitables de la ville. Un tel état de choses prouve l'insuffisance et l'inefficacité de la police ; mais cette insuffisance est généralement sentie dans toute l'Amérique et plus spécialement dans le Canada. On doit l'attribuer en partie à *ce que la civilisation est moins avancée dans les colonies que dans les vieux états de l'Europe* ; et aussi à ces idées absurdes d'indépendances et de liberté, qui dominent toute la population blanche du nouveau continent.

“Pendant mon séjour à Montréal, dans l'hiver de 1821, une veuve très riche, épousa un jeune homme employé au commissariat du département des colonies ; deux nuits après la célébration du mariage, on vint demander à l'époux, en la manière accoutumée, une somme de 100 livres sterling au profit de la société des dames charitables, société dont la nouvelle mariée était elle-même la présidente. Voici le récit de ce qui se passa en cette occasion.

“Le soir des noces et le lendemain se passèrent d'une manière tranquille et fort décente ; mais le troisième

---

(1) C'est à Lyon, France, qu'on toléra le plus longtemps le charivari. Il durait jusqu'à ce que les nouveaux remariés eussent donné un bal au voisinage et du vin au peuple. (**Dictionnaire de la conversation**).

jour, on vit se former devant la demeure de l'heureux couple, une nombreuse réunion d'amis et de connaissances, uniquement dans l'intention de féliciter les nouveaux mariés et de demander le présent d'usage en faveur des pauvres. Il n'est pas ordinaire qu'on se rende à la première sommation, et c'eût été d'ailleurs montrer de la pusillanimité. La réunion investit donc la maison dans les formes ; et après quelques heures de blocus, on se retira. Le soir du jour suivant, les opérations furent reprises. Les assiégeants, considérablement renforcés, s'étaient donné rendez-vous au vieux marché. Il y avait parmi eux environ 40 masques vêtus en turcs, en persans ou dans d'autres costumes grotesques (1). Après quelque temps donné aux dispositions, ces personnages se mirent en marche à la tête d'une colonne de plus de 500 personnes, au son harmonieux des cornes de vaches. Ils firent ainsi le tour d'une partie de la ville, et revinrent dans la rue Saint-Paul. Jusque-là, tout s'était passé assez paisiblement ; mais arrivé près du magasin d'habits du sieur Wragg, le cortège fut accueilli par le chef des constables, suivi de ses mirmidons, et reçut l'injonction de se séparer. Le mot bâton énergiquement répété, fut la seule réponse à cette sommation. Découragés par cette parole très significative, les compagnons du constable s'ouvrirent à droite et à gauche, et laissèrent passer la menaçante colonne. Elle continua sa route par la rue St-François, jusqu'à l'hôtel de la banque du Canada (2), où le guet se présenta et somma de nouveau le cortège de se séparer ; il reçut la même réponse. Alors les gardiens de nuit se jetèrent au milieu de la foule et arrêtaient à droite et à gauche ceux qui leur tombèrent sous la main, il s'ensuivit un violent combat ; l'on joua de part et d'autre des bâtons ; les sabres de bois frappèrent les baguettes des constables, sans respect pour la marque royale ; les coups furent distribués avec

---

(1) Vers 1877, M. V.-F. de Repentigny, étant à Kingston, vit pendre un marié en effigie. Les charivaristes portaient des costumes en papier. Les uns étaient à pied, d'autres à cheval.

(2) Le narrateur fait erreur, il veut parler de la banque de Montréal qui alors avait ses bureaux à l'angle nord-est des rues St-François et St-Jacques, précisément où s'élève maintenant l'Hôtel des postes.

profusion, et les cris des combattants retentirent au loin ; bientôt la supériorité du nombre décida la victoire. Les gardes de nuit, après une courageuse résistance, prirent la fuite : les uns se retirèrent prudemment dans leurs maisons ; les autres, plus courageux, se replièrent sur leur corps-de-garde. Les vainqueurs les poursuivirent jusqu'à la porte de cette forteresse et ayant appris que quelques-uns des leurs pris en flanc par l'arrière-garde ennemie, avaient été amenés prisonniers, ils envoyèrent un parlementaire pour demander leur liberté. Mais la vaillante garnison qui avait repris courage dans sa citadelle, répondit par un refus, et se prépara à une vigoureuse résistance. Malheureusement, le chef constable, ce redoutable personnage, premier auteur de l'agression, qui était entré dans le corps-de-garde par une poterne, afin d'encourager sa troupe, ayant avancé la tête pour reconnaître ce qui se passait à l'extérieur fut reconnu par les assiégeants qui poussèrent à l'instant un cri effroyable d'hostilité. Aussitôt ils firent avancer une grosse poutre qu'ils employèrent en forme de bélier, pour enfoncer la porte : les morceaux de bois, les boules de neige et d'autres projectiles de la même nature, furent employés avec profusion, pour seconder les efforts du bélier. La porte ne put résister à tant d'attaques, et fut bientôt mise en éclats. Les assiégés se replièrent dans une arrière cour ; poursuivis dans ce dernier asile, ils ne durent leur salut qu'à leur agilité à franchir un mur de palissades, qui les mit à l'abri de la poursuite des vainqueurs. Les prisonniers furent ramenés en triomphe, et les charivaristes, après avoir fait encore quelques tours dans la ville, se dispersèrent. Le lendemain de cette scène tumultueuse, il fut tenu une session spéciale de magistrats, qui fit publier une proclamation pour défendre les charivaris et pour inviter toutes les personnes bien intentionnées à se joindre au corps municipal, et à l'aider à dissoudre le rassemblement, s'il se formait de nouveau. Cela n'empêcha pas une réunion plus nombreuse que celle du jour précédent, de se présenter sans rencontrer d'obstacles à la porte des époux. Peut-être serait-il arrivé quelque événement sérieux, si le nouveau

marié n'eut sagement pris le parti de se montrer à une fenêtre et de capituler. Enfin, le cinquième jour, la société des dames bienfaitantes reçut 50 livres sterling, qui vinrent ajouter aux oeuvres de charité que faisait chaque jour la veuve remariée. Ainsi se termina ce charivari ; il était composé principalement de marchands et d'artisans de diverses professions ; mais il fut ensuite grossi par une foule d'autres personnes, attirées par la nouveauté du spectacle et par le désir de s'amuser. Plusieurs individus furent néanmoins arrêtés" (1).

x x x

Vers 1856, nous a raconté un vieillard, eut lieu à Saint-Timothée, comté de Beauharnois, un charivari qui se termina tragiquement. Un nommé Dandurand dit Marcheterre avait épousé une jeune veuve et les gens du rang se rassemblèrent pour aller troubler la paix du nouveau ménage. Le charivarisé peu conciliant, avertit les charivariseurs qu'il était armé et qu'il tirerait si l'on osait entrer chez lui. Quelques minutes après, un des manifestants poussa les volets d'une fenêtre qui s'ouvrit et, *paf*, un coup de fusil retentit. Et notre vieillard ajoute que "l'infracteur" nommé Normand, fut blessé à mort. Ce qui donne couleur de vérité à ce racontage c'est qu'au registre de la paroisse se trouve, à la date du 26 juillet 1856, l'acte de sépulture de "Moïse Normand" âgé de 30 ans, décédé par accident, comme il appert par le verdict d'un corps de jurés" . . . Dandurand disparut dans la nuit, et, toujours d'après la tradition, il serait resté tellement affecté du dénouement de cette affaire qu'il vécut misérablement jusqu'à sa mort.

Mentionnons encore un charivari qui, à deux siècles de distance, rappelle celui dont nous avons parlé en premier lieu. Vers 1881, à Beauharnois, mourut un haut fonctionnaire public. Il laissait une jeune veuve qui épousa un médecin de Montréal. Les gens de Beauharnois et de la meilleure société "coururent" alors un charivari mémorable, car il dura près de dix jours. A tel point que l'évêque de Montréal dut se rendre dans la pa-

(1) Talbot, *Cinq années de séjour au Canada*. Traduction Eyriès, II, 249 à 254.

roisse et faire une semonce sévère pour mettre fin au tapage.

x x x

Entre les autres sortes de charivaris il en est un qui annonce des perturbations politiques et qui se liquide par des outrages envers les candidats impopulaires et parfois même envers les fonctionnaires haut placés. Rappelons celui que signale l'hon. P.-J.-O. Chauveau dans une note annexée à son intéressant roman *Charles Guérin* :

“Dans l'automne et l'hiver de 1832, l'opinion publique était très agitée par des discussions dans la presse et dans la législature sur la constitution du Conseil Législatif.

Ce Conseil commit alors la faute énorme de faire emprisonner M. Tracey, gérant et rédacteur du *Vindicator*, et M. Duvernay, propriétaire de la *Minerve*. Des assemblées publiques furent immédiatement convoquées sur plusieurs points du pays et principalement à Montréal et à Québec.

Dans cette dernière ville on adopta des résolutions très énergiques et à la sortie de l'assemblée, des jeunes gens guidés par quelques citoyens anciens et influents furent saluer à la prison les deux journalistes martyrs, parcoururent les rues le soir en chantant la *Parisienne* et la *Marseillaise*, et allèrent faire une espèce de charivari au juge en chef Sewell, orateur du Conseil Législatif.

“Ce fut là le commencement d'une agitation politique qui ne cessa pas jusqu'aux insurrections de 1837 et de 1838, qui en furent les dernières conséquences.”

Et puisque nous sommes dans la période mouvementée qui précède la rébellion, on peut citer ici le charivari dramatique qui eut lieu à Saint-Denis, quelques mois avant le combat qui mit aux prises les Patriotes et les soldats anglais. C'est l'abbé A. Couillard Després qui nous fournit le texte de l'événement.

“A Saint-Denis, le 24 septembre 1837, les patriotes de l'endroit se réunirent devant la demeure de Mme veuve B. Cherrier qui venait de recevoir la visite de son gendre, M. Godefroy de Tonnancour, membre du Parlement, et firent, durant une heure, une scène des plus dis-

gracieuses. Une troupe de gens de la brasserie du Dr Wolfred Nelson pendirent en effigie lord Gosford, les seigneurs Debartzch, de Saint-Ours, de Bleury. Madame Saint-Jacques, belle-soeur de Cherrier, s'attira la colère des patriotes en cette occasion, en arrachant les inscriptions qui avaient été placées sur les effigies. Le 25 au soir les charivaristes se rendirent chez cette veuve et déclarèrent qu'ils voulaient la punir de son action anti-patriotique. Madame Saint-Jacques avait cinq enfants dont l'ainée, Rosalie, n'était âgée que de 15 ans. Les charivaristes firent tout le bruit possible durant une heure, puis enfoncèrent la porte de la maison, renversèrent une table et les vases qui s'y trouvaient. La jeune Rosalie ouvrit alors une fenêtre et leur cria "qu'il était infâme de se conduire ainsi, que si elle avait un fusil prêt, elle ne se ferait pas de scrupule de tirer sur eux". Il était tard lorsque les patriotes s'éloignèrent.

"Le lendemain, ces défenseurs de nos droits entourèrent de nouveau la maison de Madame Saint-Jacques et commencèrent à en injurier les habitants. Il était neuf heures du soir. Avertie qu'une nouvelle tentative serait faite contre elle, cette pauvre femme s'était préparée à recevoir nos patriotes en quête d'exploits. Un jeune Mitchell, qui courtoisait sa fille, lui avait procuré deux fusils chargés.

Madame Saint-Jacques ne voulut pas se servir de ces armes. Elle attendit, avec ses enfants, qu'on enfonça la contre-porte et qu'on arrachât le contrevent de la chambre où elle se trouvait. Alors le jeune Mitchell lui demanda s'il ne valait pas mieux tirer ? "Attendez, dit-elle, qu'ils attaquent la pièce où nous nous trouvons, peut-être s'arrêteront-ils. Sur les dix heures et demie ils forcèrent porte et contrevent. La jeune Rosalie s'écria : "Si vous ne tirez pas, je vais tirer moi-même." Madame Saint-Jacques ouvrit la croisée, et donna l'ordre de faire feu. Deux hommes tombèrent blessés. Les patriotes surpris de cette attaque à laquelle ils ne s'attendaient pas, laissèrent échapper leurs victimes qui se mirent en sûreté. Ne les trouvant pas ils revinrent attaquer la maison abandonnée ; ils brisèrent les fenêtres, les meu-

bles, tout ce qui leur tomba sous la main. Le lendemain ils eurent la joie d'arrêter la veuve Saint-Jacques, qui fut trainée en prison à Montréal. Le 10 octobre, elle fut remise en liberté, sous caution, et enfin reconnue non coupable au mois de mars suivant, par un verdict du grand jury.

Les blessés, un nommé Saint-Onge et Pierre Mondor, n'étaient que de simples spectateurs des exploits des patriotes. Mondor prit part à l'engagement de Saint-Denis (1)".

x x x

Parfois, le charivari s'est adressé aux apostats et aux prédicants trop zélés qui, dans leur zèle auraient voulu détacher leurs compatriotes du catholicisme. Une des plus fameuses manifestations de cette sorte est celle que mentionne succinctement les *Mélanges religieux* du 19 septembre 1843.

"On raconte que le docteur Côté (2) remue ciel et terre à Saint-Pie en compagnie de plusieurs apostats pour convertir la population catholique à la secte des Anabaptistes dont il est le missionnaire principal.

"Afin de le guérir de sa manie on décida de lui faire un charivari, moyen qu'il avait déjà employé lui-même pour chasser jadis de la Grande-Ligne ses co-religionnaires d'aujourd'hui. On lui organisa donc un charivari, par mémoire, dans l'espérance qu'il serait aussi sage que ceux qu'il saluait autrefois de la sorte; qu'il resterait définitivement chez lui ou s'en irait chercher fortune ailleurs.

"Le régale ne plut pas apparemment; il montra de la résistance, sa troupe se mit en grande colère, des in-

(1) Abbé A. Couillard-Després, *Histoire de la famille et de la seigneurie de Saint-Ours*, vol. II, p. 251, et la *Gazette de Québec*, 3 octobre 1837. Les charivaris politiques ne sont pas disparus, il y a cinq ans, l'on gratifia d'un charivari macabre le candidat vaincu d'une des divisions électorales de Montréal. Un cercueil recouvert d'un drapeau portant le nom du politicien défait était juché au sommet d'un char trainé par des chevaux et entouré de porteurs masqués et munis de flambeaux. Le pseudo corbillard suivi d'une foule de charivariseurs qui faisaient un vacarme énorme fut promené, entre onze heures et minuit, sur les principales rues du quartier où demeurait le politicien malheureux.

(2) On trouvera une notice biographique sur le sieur Côté dans le *B. R. H.* de 1923, p. 12.

jurets et des menaces on en vint aux armes... Une maison même fut incendiée pendant la nuit de ces troubles... Les catholiques tout nombreux et forts qu'ils étaient se retirèrent. Le docteur Côté porta plainte au tribunal de Saint-Hyacinthe, quinze personnes furent admises à caution pour comparaître en temps et lieu sur les inculpations portées contre elles."

Nous n'avons pas cherché à savoir comment se termina cette affaire, notre but n'étant ici que de signaler une manifestation charivarique envers "des prédicants nomades."

X X X

Turnons maintenant notre perquisition vers des charivaris moins graves. Il en est une variété que nous n'avons vu mentionner que rarement. Nous en cueillons les détails dans l'ouvrage d'un aimable octogénaire lequel a décrit la vie des cultivateurs d'Ontario, vers 1835 : A un diner de noces, le père venait de bénir les époux lorsque *bang, bang, bang*, éclatèrent à la porte de la maison une série de coups de fusil accompagné d'un bruit énorme produit par des cornets, des sifflets, des casseroles, etc. Les convives furent abasourdis et des femmes se pamèrent. Les plus braves sortirent voir ce que cela signifiait. Il y avait là environ cinquante jeunes gens, aux habits grotesques, à la figure noircie qui demandèrent à saluer les nouveaux mariés. Ceux-ci se présentèrent, on les complimenta, puis les charivaristes disparurent (1)".

Enfin, le plus anodin des charivaris et celui par lequel nous terminerons cette revue, consistait à la fin d'un repas à accompagner les chansons du dessert au son des fourchettes, des couteaux, des verres et des assiettes. Il y avait même une chanson caractéristique sur le sujet et le plus agréable des folkloristes d'autrefois nous en a conservé le texte. Il se trouve dans les *Anciens Canadiens* que vous avez tous lu, mais que l'on nous pardonnera de remettre en mémoire, car ces couplets sont remplis d'une franche gaieté :

---

(1) Canniff Haight, *Country life 50 years ago*, p. 74.

— 1 —

Dans cette petite fête,  
L'on voit fort bien (bis)  
Que monsieur qui est le maître  
Nous reçoit bien (bis)  
Puisqu'il permet qu'on fasse ici  
Charivari ! Charivari ! Charivari !

— 2 —

Versez-moi, mon très cher hôte,  
De ce bon vin (bis)  
Pour saluer la maîtresse  
De ce festin (bis)  
Car elle permet qu'on fasse ici,  
Charivari ! Charivari ! Charivari !

— 3 —

Si cette petite fête  
Vous fait plaisir (bis)  
Vous êtes messieurs, les maîtres,  
D'y revenir, (bis)  
Et je permets qu'on fasse ici  
Charivari ! Charivari ! Charivari !

— 4 —

Sans un peu de jalousie  
L'amour s'endort (bis)  
Un peu de cette folie  
Le rend plus fort (bis)  
Bacchus et l'amour font ici  
Charivari ! Charivari ! Charivari !

— 5 —

Dans cette petite fête,  
L'on voit fort bien (bis)  
Que monsieur qui est le maître,  
Nous reçoit bien (bis)  
Puisqu'il permet qu'on fasse ici  
Charivari ! Charivari ! Charivari !

Versez-moi, mon très cher hôte,  
De ce bon vin (bis)  
Pour saluer la maîtresse  
De ce festin (bis)  
Car elle permet qu'on fasse ici  
Charivari ! Charivari ! Charivari !

Si cette petite fête  
Vous fait plaisir (bis)  
Vous êtes, messieurs, les maîtres  
D'y revenir (bis)  
Et je permets qu'on fasse ici  
Charivari ! Charivari ! Charivari !

Sans un peu de jalousie  
L'amour s'endort (bis)  
Un peu de cette folie  
Le rend plus fort (bis)  
Bacchus et l'amour font ici  
Charivari ! Charivari ! Charivari ! (1)

E.-Z. MASSICOTTE

---

## LES DISPARUS

---

*L'honorable Pierre-Antoine De Blois* — Né à Québec le 3 octobre 1815, du mariage de Joseph De Blois et de Marie-Vénérande Renvoizé. Après avoir acquis une fortune dans le commerce à Québec, M. De Blois s'établit à Beauport où il fit de la culture améliorée. Le 13 février 1883, M. De Blois remplaçait au sénat du Canada l'honorable Hector Fabre, nommé représentant du Canada à Paris. Décédé à Québec le 21 juin 1898.

---

(1) P. A. de Gaspé, **Anciens Canadiens**, édition Beauchemin, p. 191.

LETTRE DU CHEVALIER DE LEVIS A MONSIEUR DE CONTRECOEUR (6 AOUT 1756)

M. Le General ne doit point Ignoré, Monsieur, que vous Commander un poste avancé. Je luy ai parlé de vous dans toutes mes lettres, et Mr. le Ms de Montcalm doit y avoir dit votre position et qu'il vous y a placé par distinction ; quand a moy vous devé être bien persuadé que je me ferai un vray plaisir dans toutes les ocasions de rendre compte de tout ce que vous mérités. Je souhaiteré fort que je pus vous attirer les graces auxquelles vous pouvez prétendre.

Je viens d'écrire à Mr. le Chev. de Lacorne de vous faire passer 50 hommes de son Camp pour remplacer les hommes que vous nous Renvoyer ; quand les Miliciens de Montréal seront arrivés Je conte vous en envoyer 100 des meilleurs. Nommé moy le nombre des effectifs que vous avés. Je vous enverrai une Paire de soulier pour chacun de ceux que vous me nomeré qui en auront besoin. M. le ch. de la Corne doit vous avoir fait passer un barril de vin que je luy ay remis pour remplacer ce-luy que vous avié amené.

Si nous voulions en croire les prisonniers, la force des ennemis serait considérable, ils disent toujours qu'ils se dirigent sur cette partie. Cela ne fait pas changer ma façon de penser, et je doute toujours qu'ils viennent.

Sur ma dernière lettre à M. le Général je luy ay mandé que je vous avé pressé pour aller passer une quinzaine de jours à Montréal que vous naviez pas voulu le faire, vûe les circonstances presentes et le poste ou vous étiés.

Quand cela vous conviendra de vous en aller, vous en serez toujours le maître. Je vous réitère ce que jay eu lhonneur de vous dire sur cela.

Soyé bien persuadé de l'amitié et de lattachement sincère avec ce que jay lhonneur d'être Monsieur votre très humble & très obéissant serviteur.

le Chev. de Levis

Comme je vois par votre lettre combien vous avé besoin de souliers je vous en envoie 100 Paires pour que vous les fassié donner aux plus pressés.

Fonbrune vous fait bien ses complimens (1).

OUVRAGES PUBLIES PAR LE PÈRE ARTHUR-  
EDWARD JONES, S. J.

*Biens des Jésuites au Canada. Question de droit canon*—1888.

*Jesuits' Estates. Answer to a communication in the "Montreal Star" of the 19th May 1888, by U. E. L. Montreal*—1888.

*Biens des Jésuites. Jalons chronologiques*—1888.

*The Gazette and Mail's campaign against the Jesuits' estates bill (1888). Montreal*—1889.

*Jesuit Maxims. Does the end justify the means? No 1.* (1889).

*Jesuit Maxims. The Moral Theologian of the "Mail". The End and the Means. Mental Reservation. Restitution and charity. No 2.* (1889).

*Jesuit Maxims. What is probabilism? Casuistry. Anglican Writers on Casuistry Probabilism. No 3* (1889).

*Documents rares ou inédits. I. Mission du Saguenay. Relation inédite du R. P. Pierre Laure, S. J., 1720 à 1730, précédée de quelques notes biographiques sur ce missionnaire*—1889.

*Sketch of Father Louis André, S. J., an Early Wisconsin Missionary*—1890.

*Rare or unpublished Documents. II. The Aulneau Collection, 1734-1745. Montreal, Archives of St. Mary's College*—1893.

*The Old Huronia*—1909.

*Martyr's Hill (Lot 4, Concession VII, Tay Township, Simcoe Co. Ont). The true site of St. Ignace II, scene of the tortures and death of Jean de Brébeuf and Gabriel Lalemant, March 16 and 17, 1649. Montreal*—1915.

P.-G. R.

---

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

## LA FAMILLE AUDET DE BAILLEUL

---

La famille Audet de Bailleul, de Picardie, était déjà puissante au XIII<sup>e</sup> siècle. John de Balliol, fondateur du célèbre collège qui porte son nom, à Oxford, Angleterre, et les deux rois d'Écosse, John et Édward, étaient des de Bailleul, comme on peut le voir dans une lettre du marquis Michel-Alphonse de Bailleul au vicomte Castle-reagh, secrétaire d'État pour les Colonies, en date du 8 mai 1809, qui les cite comme ses ancêtres. Le marquis demandait la permission d'aller s'établir au Canada, avec son épouse, et la conservation de son traitement comme émigré royaliste. Il était passé en Angleterre après avoir vaillamment combattu dans l'armée royaliste de France. Un de ses frères avait été l'un des lieutenants du général en chef, l'héroïque comte de Larochejaquelein. Cette lettre est intéressante et mérite d'être reproduite en entier. La voici :

“London (22) Northumberland Street,  
Manchester Square,  
8th May, 1809.

“Michel-Alphonse Baliol descendant en ligne directe des Baliols qui ont occupé le Trône d'Écosse, et le dernier survivant de trois frères, dont l'un a été tué à Quibéron et l'autre à la Vendée, est fils de Toussaint Aimable de Baliol dont le bisayeul a été créé marquis de Croissanville par Louis Quatorze ; il étoit Capitaine de Dragons lors de son Emigration de France en 1790, a fait la campagne de 1792 dans l'armée du duc de Brunswick, est arrivé en Angleterre en 1795 où il a été admis dans la compagnie des vétérans de la Châtre.

“Ayant épousé depuis peu Louise de Jarry, fille de feu le Général Jarry, et ne pouvant subsister que difficilement avec le peu qu'ils peuvent réunir, il ose supplier le Gouvernement de vouloir bien, en faveur des services du Général Jarry, lui accorder ainsi qu'à son épouse, de passer en Canada avec la conservation du traitement qu'il a la bonté de leur faire en Angleterre.

“Les Suplians pénétrés de reconnaissance ne cessent de prier pour la prospérité du Gouvernement généreux qui, en leur accordant l'hospitalité, daigne aussi leur procurer les moyens d'une subsistance aisée.

“Marquis de Bailleul

“To the Right Honble Lord Castlereagh, etc.”

FRANCIS-J. AUDET

---

### LA SEIGNEURIE DE PORTNEUF EN 1677

---

En 1677, messire Robineau de Bécancour, grand voyer de la Nouvelle-France et seigneur de Portneuf, ne comptait que sept censitaires dans sa seigneurie. C'étaient :

1° Jean Catelan, trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur.

2° Mathurin Corriveau, quatre arpents de front sur quarante arpents de profondeur.

3° André Gouas, trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur.

4° Jean Beudet, trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur.

5° Louis Fontaine, trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur.

6° Moïse Hillaret, trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur.

7° Jacques Bedoin dit Laforge, trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur (1).

---

### LES DISPARUS

---

*Auguste Power* — Né à Québec le 22 décembre 1847, du mariage de William Power et de Suzanne Aubert de Gaspé. Avocat en juillet 1869. En 1874, M. Power entrait au département de la Justice à Ottawa dont il devint, en 1879, le principal fonctionnaire après le sous-ministre. Le 29 mai 1903, M. Power était créé compagnon de l'Ordre du Service Impérial. Il prit sa retraite le 30 avril 1912. Décédé à Vancouver le 12 septembre 1912.

---

(1) Acte de Romain Becquet, notaire à Québec, 3 septembre 1677.

MEMOIRE ET PETITION DES CITOYENS DE  
QUEBEC A LORD DORCHESTER

A Son Excellence le Très-Honorable Guy Lord Dorchester, Capitaine général et commandant en chef des colonies de Québec, Nouvelle Ecosse, Nouveau Brunswick et de leurs dépendances, Vice Amiral d'icelles, commandant en chef de toutes les forces de Sa Majesté dans les dites colonies et dans l'île de Terre-neuve, etc., etc.

Mémoire et Pétition des soussignés négociants et citoyens de Québec tant pour eux que pour leurs constituants.

Qu'il plaise à Votre Seigneurie,

Les Soussignés, vos suppliants, toujours animés des mêmes sentiments, voulant répondre à la confiance de leurs constituants, souscripteurs de la pétition à Sa Majesté et aux deux chambres du parlement en novembre 1784, et dans la vue constante d'avancer l'intérêt général de cette province, pensent qu'il est de leur devoir, et demandent humblement qu'il leur soit permis de représenter à Votre Seigneurie qu'ils sont informés que la discussion projetée d'un nouveau système de gouvernement pour cette province a encore été renvoyée, dans la dernière session, à l'assemblée prochaine du Parlement ; que les ministres de Sa Majesté, en déclarant qu'ils avaient formé le plan de cette nouvelle constitution, ont attribué ce délai à des accidents qui retardaient l'arrivée d'un rapport qu'ils avaient demandé à Votre Seigneurie, au sujet du dit plan ; qu'ayant été privés, par ce retardement, d'une réponse de Votre Seigneurie, au commencement de la session dernière, et ne l'ayant reçue après que vers la fin de la dite session, elle se trouvait malheureusement trop avancée pour que l'administration put alors y présenter les affaires de cette Province.

Que l'agent de vos suppliants, Adam Lymburner, Ecuier, leur a donné avis que, dans l'intention de servir ses constituants habitants de cette Province (qui sont les objets du bill projeté et qui sont très particulièrement intéressés à juger de l'expédient, de la propriété

et de l'effet des clauses qu'il contient, de combien elles diffèrent ou se rapprochent de la réforme qu'ils ont demandé) et afin de les mettre en état de lui faire passer leurs instructions, il s'est adressé au secrétaire d'état de Sa Majesté, en référant à la considération de Votre Seigneurie le plan qu'ils ont formé, ne l'aient point autorisé à la communiquer ici aux sujets de Sa Majesté, qui par rapport à la distance qui les sépare de la Mère-patrie, sont exclus de l'avantage d'instruire leur agent aussi amplement que l'importance de l'objet le requiert.

Les suppliants de Votre Seigneurie, voyant que leurs plus chers intérêts et ceux de leurs constituants sont exposés à des circonstances aussi critiques, représentent humblement à Votre Seigneurie, que leurs sentiments touchant le système du gouvernement actuel et la nécessité d'une réforme, sont les mêmes ; que ces sentiments ont été exprimés dans leur requête du mois de novembre 1784 dont copie est offerte à Votre Seigneurie, le suppliant de la transmettre, avec le présent mémoire, aux ministres de Sa Majesté. Vos suppliants renouvellent leur approbation en général des objets contenus dans la dite requête, ainsi qu'il a été plus amplement exposé dans les mémoires et papiers transmis au Conseil de Sa Majesté depuis l'arrivée de Votre Seigneurie, concevant humblement qu'en accordant à cette Province une constitution britannique, c'est influer puissamment sur le bonheur et la prospérité de tous les sujets de Sa Majesté qui résident dans cette colonie et de ceux qui y sont intéressés.

Tels sont, qu'il plaise à Votre Seigneurie, les sentiments et les souhaits de vos suppliants. Ils espèrent humblement qu'elle voudra bien les faire passer au pied du throne de Sa Majesté.

Et vos suppliants ne cesseront de prier, etc.

Québec, 9 octobre 1790.

Dufau  
Ante Panet  
Perrault l'ainé  
Louis Dunière

Chr. Pinguet  
Jean Baillargé  
Louis Deschenaux  
Louis Germain fils  
Louis Turgeon (1)

---

## LES DISPARUS

---

*L'honorable juge William-Thomas White.*—Né à Québec le 28 mai 1826, du mariage de Michaël White et de Mary White. Il reçut son instruction au High School de Québec et au Bishop's College, de Lennoxville. Appelé au barreau en 1868, il s'établit immédiatement à Sherbrooke où il ne tarda pas à se faire une grande clientèle. M. White fut bâtonnier du barreau de Saint-François puis de toute la province, échevin et maire de la cité de Sherbrooke, procureur de la Couronne pour le district de Saint-François, etc., etc. Le 5 novembre 1895, M. White était élevé au banc de la Cour Supérieure pour le district de Saint-François. En 1904, sa santé chancelante le forçait à prendre sa retraite. L'honorable juge White décéda à Sherbrooke le 4 avril 1925.

*Gédéon Désilets* — Né à Saint-Grégoire de Nicolet le 4 juillet 1845, du mariage de François Désilets et de Marguerite Hébert. Il fut un des premiers à s'enrôler dans le bataillon des zouaves qui volèrent à la défense de Pie IX en 1867. Le Souverain Pontife le récompensa, le 8 mars 1872, en le créant chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand. A son retour de Rome, le zouave pontifical échangea l'épée pour la plume. En collaboration avec ses frères, MM. Alfred et Pétrus Désilets, il devint propriétaire du *Journal des Trois-Rivières* dont il fut le rédacteur principal durant plus de vingt ans. M. Désilets accepta ensuite la charge d'inspecteur des postes pour le district des Trois-Rivières. Décédé aux Trois-Rivières le 2 novembre 1922. A consulter sur le chevalier Désilets une sympathique étude du Père Marcel-Marie, O. F. M., dans l'*Echo de Saint-Justin* du 1er octobre 1926.

---

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

## GILLES LAUZON ET SA POSTERITE

Les riches archives que nous possédons ne sont peut-être pas assez mises à contribution par les curieux de la petite histoire. Nous avons en particulier des registres paroissiaux à peu près complets depuis les premiers temps de la colonie, qui permettent de reconstituer les familles, et qui ont enregistré incidemment un grand nombre de détails pleins d'intérêt. Ces registres ont été déjà, fort heureusement, exploités par Mgr Tanguay, qui en a tiré un *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* extrêmement précieux, qu'on ne cessera jamais de consulter. Mais outre que ce dictionnaire est souvent incomplet et contient un bon nombre d'inexactitudes, il s'arrête au seuil du XVII<sup>ème</sup> siècle et même pratiquement ne dépasse pas le milieu du XVIII<sup>ème</sup>. Il reste un champ très vaste pour les chercheurs, auxquels le Père Lauzon vient de donner un noble exemple, en consacrant les dernières années d'une belle vieillesse de 83 ans à reconstituer la descendance d'un des pionniers de Ville-Marie, Gilles Lauzon, son ancêtre.

Gilles Lauzon vint au Canada avec la célèbre recrue de 1653, que M. de Maisonneuve était allé lui-même chercher en France, et qui assura l'avenir de la fondation de Montréal. Ce modeste maître-chaudronnier ne se doutait guère en mettant le pied sur l'île de Montréal le 16 novembre 1653, que 273 ans plus tard un de ses descendants, Père oblat, s'intéresserait à lui et lui consacrerait un livre de 250 pages. Ce n'est pas que l'histoire ait enregistré beaucoup de faits sur cet humble défricheur, mais le Père Lauzon a voulu remettre sa vie dans le cadre dans lequel elle s'est déroulée, en retraçant l'histoire merveilleuse des premières années de Montréal, dont il a été l'un des obscurs héros.

A la vie de son ancêtre, l'auteur a ajouté l'énumération de tous ses descendants qui ont fondé des familles, avec le nom de leurs femmes, et l'indication de la date et du lieu de leur mariage. Il y a là une liste de 539 mariages, ce qui suppose d'innombrables recherches, et nous ne sommes pas étonné que le Père Lauzon y ait mis 25 ans. Cette liste per-

met à tous les descendants de la famille Lauzon de reconnaître leur père ou grand-père et de remonter jusqu'à l'ancêtre du XVII<sup>e</sup> siècle, témoin de la fondation de Ville-Marie. C'est une *édition de famille*, mais elle intéressera tous ceux qui ne sont pas indifférents aux reliques de notre histoire.

HENRI JEANNOTTE, P. S. S.

## LES DISPARUS

*Mgr Charles-François Bailly de Messein* — Né à Varennes le 4 novembre 1740, du mariage de François-Auguste Bailly de Messein et de Marie-Anne Degoutin. Ordonné prêtre le 10 mars 1767, il fut missionnaire dans l'ancienne Acadie, puis curé de la Pointe-aux-Trembles. Il fut élu coadjuteur de Québec le 30 juin 1788, et nommé évêque de Capse *in partibus* le 26 septembre 1788. Il fut sacré à Québec le 12 juillet 1789. Mgr Bailly de Messein décéda à Québec le 20 mai 1794. En 1790, Mgr Bailly de Messein avait publié à Québec une brochure intitulée : *Copy of the Letter of the Bishop of Capsa, Coadjutor of Quebec, etc, to the President of the Committee on Education, etc ; Copie de la lettre de l'évêque de Capsa, coadjuteur de Québec, etc, au président du comité sur l'éducation, etc.*

*Aignan-Aimé Massue* — Né à Varennes le 10 octobre 1781, du mariage de Gaspard Massue et de Marie-Joseph Huet Dulude. Il fit le commerce d'abord avec son beau-frère Étienne Duchesnois puis à son propre compte, et réalisa une fortune considérable. M. Massue fut député de Surrey (Verchères) à la Chambre d'Assemblée de 1825 à 1827. En 1830, M. Massue et Augustin Cartier furent nommés commissaires pour s'occuper de la construction d'un chemin entre Varennes et Verchères. En 1835, M. Massue achetait les quatre seigneuries de la rivière Yamaska pour le prix de 6550 louis, qu'il paya comptant. Il décéda à Varennes le 2 février 1866. Il avait épousé, le 28 novembre 1811, Céleste Richard, veuve de François Campeau, et en secondes noces, le 22 septembre 1842, Suzanne-Éléonore Perrault, veuve de Jacques Lemoyne de Martigny. M. Massue fut le fondateur temporel de la paroisse de Saint-Aimé.

ORDONNANCE DE M. DE LAUZON AU SUJET  
DE PIERRE BOUCHER (18 NOVEMBRE 1653)

Le Sieur de Lauzon Consr (Conseiller) Ordnr (Ordinaire) du Roy en son Conseil d'État et Privé, Gouverneur et Lieutenant Genal (Général) pour Sa Maté (Majesté) en La Nouvelle France, Estendue du fleuve St. Laurent ;

Le Sieur Boucher ayant cy devant esté pourvu de l'estat et office de Lieutenant Génal (Général) Civil et Criminel du Grand Sénéchal de La Nouvelle France au gouvernement et jurisdiction des Trois-Rivières et la distance des lieux, ne pouvant pas souffrir qu'en cas d'appel sur les sentences qu'il rendra on y puisse si promptement et cependant un appel pouvant rendre toutes ses sentences illusoires et retarder l'effet de la justice il est nécessaire d'y pourvoir. Nous luy ordonnons que désormais il luy soit loisible en cas d'appel de ses sentences icelles faire exécuter en matière civile nonobstant opposition ou appellation quelconque et sans préjudice d'icelles par provisions et jusqu'à ce que Nous autrement ayt (le mot "été" ; passé) Ordonné de ce faire ; luy Donnons pouvoirs ; Enjoignons à tous sujets de Sa Majesté (Majté) de quelque qualité et condition qu'il soit d'obéir à notre présente Ordce (Ordonnance) à peine de désobéissance :

Et sera la présente Ordonnance ou copie d'icelle publiée et affichée aux lieux accoutumés à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance ; — Mandons Etc.,

Faict au Fort St. Louis, à Québecq ce dix huitiesme jour de novembre mil six cent cinquante et trois ;

Signé : De Lauzon, et plus bas, par Monseigr. (Monseigneur) Durand ; Le tout avec paraphe ;

Collationné à l'original publié aux dits Trois-Rivières a issu de Grande Messe et affisché es portes du dit Bourg et de l'Église le dimanche vingt troisesme novembre mil six cent cinquante et trois, par moy Greffier en la jurisdiction des Trois-Rivières, soussigné :

(Signé) Ameau, (avec paraphe) (1)

(1) Université de Montréal, Fonds Baby.

## LE NOTAIRE DU ROI ARCHIBALD CAMPBELL,

Feu l'honorable P.-J.-O. Chauveau, dans *François-Xavier Garneau, sa vie et ses oeuvres*, et, plus récemment, M. Gustave Lanctôt, dans *François-Xavier Garneau*, ont rendu hommage à un notaire de Québec, Archibald Campbell, qui avait été l'ami et le protecteur de notre historien national. Sans Archibald Campbell, Garneau n'aurait peut-être jamais publié son *Histoire du Canada*. MM. Chauveau et Lanctôt ont donc acquitté la dette de reconnaissance que les Canadiens-français devaient à ce bienveillant ami de leur race, en parlant des services qu'il rendit à François-Xavier Garneau.

Quelques notes sur le notaire Archibald Campbell ne seront pas déplacées, croyons-nous, dans les pages du *Bulletin des Recherches Historiques*.

Il était né à Québec le 29 juin 1790, et était le fils de Archibald Campbell, le premier du nom au Canada.

M. Campbell étudia le notariat sous le tabellion Jacques Voyer et fut admis à la pratique le 6 juin 1812.

Onze ans plus tard, le 18 mai 1821, il était nommé notaire du roi à Québec. Ce titre de notaire du roi était plutôt honorifique mais il donnait au titulaire le privilège exclusif de recevoir les contrats où Sa Majesté était intéressée.

Le 18 octobre 1822, le notaire Campbell se rendait acquéreur de la seigneurie du Bic. Il fut un véritable père pour ses censitaires. L'historien du Bic, M. l'abbé Michaud, fait de grands éloges de son esprit de progrès et de sa générosité. "Quoique protestant, dit-il, il fit beaucoup pour ses censitaires catholiques. Aussi jouissait-il de la plus haute considération, non seulement de ses vassaux, mais de l'évêque catholique de Québec et de tout le clergé du bas du Saint-Laurent. Les curés de Rimouski et des Trois-Pistoles, en particulier, en faisaient les éloges les plus enthousiastes à NN. SS. les évêques Panet, Signay et Turgeon" (1).

(1) *Le Bic : les étapes d'une paroisse*, p. 260.

Pendant cinquante ans, M. Campbell exerça sa profession avec un zèle et une assiduité qui ne se démentirent jamais.

M. Campbell décéda à son manoir seigneurial du Bic le 16 juillet 1862, à l'âge de 72 ans, et fut inhumé au cimetière Mount-Hermon de Québec quatre jours plus tard.

Les journaux de toutes nuances furent d'accord pour déplorer la disparition de ce bon citoyen.

“Il vient de mourir au Bic, disait le *Canadien*, un homme que tout Québec a connu et apprécié pour ses belles qualités personnelles et sa générosité de cœur surtout. M. Archibald Campbell, notaire royal, et comme homme professionnel un des plus employés et des plus appréciés de Québec pour son activité, sa compétence et son intégrité, vient de clore son utile et laborieuse carrière à l'âge de 72 ans.

“M. Campbell avait du goût pour les beaux-arts et savait les protéger dans les autres. Plus d'un de nos jeunes compatriotes lui doivent leur avenir, et nulle nécessité ne s'est jamais fait connaître à lui sans en recevoir un soulagement. Il devinait pour ainsi dire les talents prédestinés, se tenait comme à l'affût des occasions de leur être utile ou de les lancer dans la carrière ; et nous pourrions citer, à ce sujet, plusieurs traits qui font le plus grand honneur à sa mémoire. Nous en avons recueilli de la bouche même d'étrangers à notre pays qui publiaient hautement ses nobles qualités.”

De son côté, le *Courrier du Canada* disait :

“M. Archibald Campbell, notaire de S. M. la reine depuis 25 ans environ, vient de mourir en sa seigneurie du Bic, à l'âge de 72 ans. Ses restes ont été ramenés à Québec, et les funérailles ont eu lieu samedi dernier au cimetière de Mount-Hermon, au milieu d'un grand concours de citoyens, qui ont ainsi voulu témoigner des regrets qu'inspire la perte de cet homme de bien. M. Campbell faisait le bien discrètement et avec une générosité sans égal ; à beaucoup de jeunes hommes, il a aplani les difficultés dont sont hérissés les abords des carrières libérales, et l'année dernière, lors du grand incendie du

quartier Montcalm, on l'a vu pendant plusieurs semaines, doué malgré ses 71 ans, d'une activité prodigieuse, se multiplier pour procurer aux malheureux incendiés des secours de toute nature."

Le 4 août 1862, la Chambre des notaires de Québec adoptait aussi des résolutions de condoléances qui montrent en quelle estime il était tenu par ses confrères :

"Que les membres de cette Chambre sont très sensibles à la grande perte qu'ils ont éprouvée par la mort d'Archibald Campbell, Écuyer, un des membres les plus anciens et les plus estimés de la profession, et qu'ils désirent exprimer leur sincère sympathie pour sa famille affligée dans cette pénible occasion ; ils prient aussi les notaires de ce district de porter le deuil pendant un mois, pour témoigner leur respect pour la mémoire du défunt."

Terminons en reproduisant ce que l'auteur de *l'Histoire du notariat au Canada* dit de M. Campbell :

"Au temps dont nous parlons, vivait à Québec, le notaire Archibald Campbell qui avait été admis à la profession le 6 juin 1812. Jamais la vieille capitale ne compta un protecteur plus zélé des arts. C'est à ce dilettanti généreux que le peintre canadien Falardeau est redevable d'avoir acquis une si belle position. C'est grâce à lui que notre compatriote distingué pût se rendre en Italie pour s'y perfectionner à l'école des grands maîtres. M. Campbell était notaire du roi à Québec et il eut avec le protonotaire Perrault la commune gloire d'avoir eu dans son étude et d'encourager les premiers essais de l'historien national François-Xavier Garneau et de Pierre Petitclair, un des premiers et notre meilleur auteur dramatique. Pierre Petitclair, né en 1813, ne fut jamais notaire, mais il fut employé pendant de longues années comme copiste dans l'étude de M. Campbell. Petitclair a écrit des comédies désopilantes et des poésies remarquables. Citons entre autres la comédie intitulée *Grifphon ou Vengeance d'un valet*, publiée en 1837, puis une comédie en deux actes la *Donation*, qui parut dans le *Répertoire national* de 1842.

"C'est le notaire Campbell qui fit obtenir à Petitclair une place de précepteur auprès d'une famille du

Labrador. Et il a rapporté de là des études originales. Musicien, poète, Petitclair était un artiste.

“En 1828, un nouveau clerc entra chez le notaire Campbell. C'était un jeune homme de dix-neuf ans à peine, malingre, chétif, pâle, un peu timide et réservé, que le protonotaire Perrault avait d'abord recueilli dans une école mutuelle ouverte sous ses auspices. Au bout de deux ans, voulant étudier le notariat, il avait trouvé un second protecteur dans la personne de M. Archibald Campbell. Ce dernier, qui aimait passionnément la littérature et les beaux arts, lui prêta des livres et l'encouragea fortement à faire par lui-même les études qu'il ne pouvait suivre au collège. Le jeune clerc, qui avait des goûts et des habitudes studieuses, ne tarda pas à faire sa lecture favorite des poètes et des historiens, que son patron lui passait de préférence aux livres arides de droit. Il apprit en même temps l'anglais, l'italien et le latin. C'est ainsi que se forma, au fond du greffe obscur d'Archibald Campbell, François-Xavier Garneau, celui-là même qui devait être un jour l'historien national du Canada” (1).

P.-G. R.

---

## LES DISPARUS

---

*Jean-Baptiste Laliberté* — Né à Québec le 27 mars 1843, du mariage de Jean-Baptiste Laliberté et de Elisabeth Labrecque. Il fit ses études à l'école paroissiale de Saint-Roch et à l'École Normale Laval, puis entra comme apprenti à l'établissement de V. Nichol, marchand de fourrure de Saint-Roch. A l'automne de 1867, M. Laliberté ouvrait un magasin de fourrure à son propre compte à Saint-Roch de Québec où il devait rester toute sa vie. Ses affaires prospérèrent rapidement et à sa mort le petit magasin de 1867 était devenu la maison Laliberté connue dans toute l'Amérique et où plus de trois cents employés gagnaient leur vie. M. Laliberté ne se désintéressa pas des affaires publiques. Il fut directeur puis président de la Banque Nationale. Il fut aussi président de la Commission du port de Québec. Décédé à Québec le 29 août 1926.

---

(1) J.-Edmond Roy, *Histoire du notariat au Canada*, vol. III, p. 90.

LETTRE DE L'ABBE THAVENET, SULPICIEN, A  
L'HONORABLE LOUIS DE SALABERRY

25 janvier 1800

Monsieur,

Les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ne me sont parvenues qu'aujourd'hui, 25 janvier ; encore la première en date ne m'a-t-elle été remise que ce soir. Cet accident, car c'en est un pour moi qu'une lettre qui me vient d'une main si respectable ait été si longtemps en route, cet accident est cause que je ne vous fais qu'aujourd'hui les remerciements que je vous dois pour la faveur que vous avez la bonté d'accorder au pauvre malheureux pour lequel je me suis intéressé auprès de vous. Les bans seront publiés demain pour la première fois, et il pourra se marier le 10 février prochain. Il aurait voulu, lui, se marier dès lundi, pour ne plus importuner, disait-il, *mon bon major, ce bon père qui nous aime tous comme ses enfants, et que j'aimons comme notre père* : ce sont ses propres expressions ; au reste, elles lui sont communes avec tous ceux qui ont le bonheur d'être sous votre commandement. Car je n'ignore pas quels sont pour vous les sentiments de vos soldats ; toutes les fois qu'il m'en vient quelqu'un, je me plais à le faire parler de son major ; et j'ai un plaisir indicible à l'entendre dilater son coeur sur le compte de ce cher major : *Non, monsieur, jamais on ne trouvera un major comme ça.* "J'ai bien vu du pays, me disait dernièrement le caporal Bisson, j'ai été en France, j'ai été dans les colonies, j'ai été... et je n'ai jamais vu un major comme ça. Ce n'est pas un major c'est un père." Je m'attends bien que votre modestie ne me saura pas bon gré de tous mes dislogues ecclésiastico-militaires, j'avoue même que je n'y apprends rien de nouveau, mais ce caractère de bonté et de tendresse dans celui qui commande est si fort de mon goût que je ne puis m'empêcher de m'en entretenir toutes les fois que j'en trouve l'occasion ; je continuerais même à vous en parler malgré vous, si la fin de cette seconde page ne m'avertissait qu'il est temps que, pour ne pas vous ennuyer, je finisse ma lettre. Puisqu'il faut que je finisse, je finirai par où mon coeur voulait que je commençasse. Je vous offrirai l'hommage de mes res-

pects, je vous prierai de les faire agréer à Madame, et d'assurer votre charmante famille qu'elle m'a inspiré tant de respect que les expressions me manquent pour ne pas lui faire le même hommage qu'à vous de mes sentiments sincères, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très obéissant serviteur,

THAVENET, Ptre

P. S. Infiniment sensible à votre souvenir, Monsieur le supérieur et tous nos messieurs vous assurent bien de leurs respects.

A Monsieur le major de Salaberry, commandant du fort Saint-Jean, à Saint-Jean (1).

---

### LA MILICE DE QUÉBEC EN 1727

---

Le 20 octobre 1727, l'intendant Dupuy écrivait au ministre :

“Je dois aux milices du pays de vous rendre compte de l'ardeur et de la diligence qu'elles ont eues à se rassembler. C'est un corps sur lequel le Roi peut compter ; elles ont de la valeur et de l'adresse à manier leurs armes et la fierté canadienne, qui ne les quitte point, leur sied bien en ces rencontres et les excite à soutenir ce renom qui fait dans les troupes la bonté des corps qui ont su le conserver.

“Le père de famille à Québec qui s'était dévoué à les conduire est le sieur Perthuis. C'est un grand jeune homme, bien fait, à qui l'on peut savoir d'autant plus de gré de s'y être offert de lui-même que le sort de sa famille dépend de ses jours.”

Quel était ce Perthuis qui s'occupait avec tant d'intelligence de la milice de Québec en 1727 ? La famille Perthuis, qui semble éteinte, a compté plusieurs membres importants sous le régime français. Le sieur Perthuis, “grand jeune homme bien fait”, ne serait-il pas Charles-Denis Perthuis, né le 5 août 1698, fils du marchand Charles Perthuis ?

---

(1) Archives de la province de Québec.

## CHARLES DES BOVES OU DES BOUES

En 1914, le Père Odoric-M. Jouve écrivait à M. l'abbé Batiffol, archiprêtre de Pontoise :

“Il y eut en 1620 à Pontoise un grand vicaire, appelé Charles de Boues, d'après l'histoire canadienne, qui fut un grand bienfaiteur de l'Église en ce pays. Les premiers missionnaires du Canada, arrivés ici en 1615, trouvèrent en lui un appui ferme et un ami dévoué. Par reconnaissance, les Récollets firent donner à une rivière, qui passe à Québec, le nom de Saint-Charles ; et le séminaire qu'ils entreprirent en 1620 fut dédié à saint Charles également. Ce grand-vicaire y contribua de son influence et de son argent, et il devint l'homme d'affaires des Récollets du Canada.

“Une bonne correspondance s'établit entre lui et ses protégés. Je ne possède qu'une seule lettre de lui, malheureusement. Elle est datée du 27 février 1621 et signée “Charles de Boues, grand-vicaire de Pontoise.

“Pourtant il y aurait là une belle page d'histoire à écrire à l'honneur de ce personnage, honneur qui rejaillirait sur l'église et la ville de Pontoise. . .

“Pouvez-vous m'aider à retracer l'existence de ce bienfaiteur de l'Église canadienne ? . . . Je compose un volume pour le 3e Centenaire de l'arrivée des premiers Missionnaires au Canada (1615-1915). Je voudrais que ce bienfaiteur s'y trouve en parfaite lumière.”

Non seulement Charles de Boves (car c'est ainsi qu'il faut orthographier son nom ; à cette époque on employait encore l'*u* pour le *v* surtout au milieu des mots) fut un coopérateur de ces premiers missionnaires, franciscains réformés, mais il laissa une tradition que reprit son successeur médiat l'abbé de Ramsay, grand-vicaire de Pontoise ; un mémoire canadien de 1637 parle de celui-ci en termes qui incitaient le Père Jouve à l'identifier avec Charles de Boves lui-même. C'est une erreur, que permet d'ailleurs de rectifier une plaque funéraire de marbre noir, conservée au Musée de Pontoise. On y lit :

Hic iacet Carolus Desbavves  
Vicarius Ponthisare et Wlgasini  
Francie Obiit

III Non. Jan. 1623

Requiescat in Pace.

Le bienfaiteur des Récollets finit ses jours le 2 janvier 1623. Il était depuis de longues années, vicaire général de l'archevêque de Rouen à Pontoise et dans le Vexin français. Nommé par Charles III de Bourbon, le 10 mars 1602, à ces fonctions, elles lui furent confirmées par les successeurs du prélat ; par François 1<sup>er</sup> de Joyeuse, le 6 novembre 1605 ; par François II de Harlay, le 29 novembre 1615. Cinq jours après la mort de Charles de Boves, son office fut conféré à Pierre Acarie, fils de la bienheureuse Marie de l'Incarnation.

Si les Récollets du Canada eurent fort à se louer de ce vicaire général, il n'en fut pas ainsi des chanoines de Saint-Mellon de Pontoise. Ceux-ci furent amenés à rédiger contre lui des factums et à adresser à l'archevêque de Rouen des requêtes dont Toussaint Duplessis, dans sa *Description de la Haute-Normandie* (tome II, pages 179 et suivantes) nous a conservé l'analyse. Leurs griefs nombreux sont exposés avec amertume ; mais ce sont là des allégations d'avocat, et la maxime de l'histoire impartiale devrait être appliquée : *Audiatur et altera pars*. Il semble certain que Charles de Boves, fidèle organe des prélats normands qu'il représentait à Pontoise, s'efforça d'y soutenir et d'y affermir leur autorité spirituelle ; celle-ci, fort amoindrie durant la guerre de Cent Ans, était impatiemment supportée par la bourgeoisie pontoisienne, dont les attaches étaient en Paris et non pas en Normandie. De là des froissements continus, des altercations violentes, même au cours des processions et des offices, des procès interminables, sans parler des nombreux ouvrages de polémique, dont les plus célèbres furent, en sens inverse, celui de Robert Denyau en faveur de l'église de Rouen et celui de Jean Deslyons défendant l'indépendance relative du Vicariat de Pontoise et les privilèges du Chapitre de Saint-Mellon. L'éloignement nous fait paraître ces querelles bien mesquines, alors que les yeux prévenus de nos pères n'étaient que trop portés à leur donner des proportions épiques (J. Depoin, *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, juillet—septembre 1915, p. 27).

INTERROGATOIRE DU SIEUR JEAN CHELSBERY PAR LE GOUVERNEUR DE FRONTENAC

Interrogatoire fait par nous comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en toute la France Septentrionale, d'un prisonnier anglais qui nous a été envoyé par le Sr de Callières, gouverneur de Montréal, et que nous avons fait venir dans notre cabinet, où étaient présents Mr de Champigny, intendant, le Sr Provost, lieutenant de Roi, et le Sr de Lino, bourgeois de cette ville, duquel nous nous sommes servi pour interprète, comme nous avons fait de notre secrétaire ordinaire pour rédiger le présent interrogatoire.

du 27<sup>e</sup> octobre 1693

Interrogé de son nom, âge, pays, de sa naissance et profession, a dit se nommer Jean Chelsbery, qu'il est Anglais de nation, natif de Lincoln Inchere (sic) dans la Vieille Angleterre, qu'il est âgé de 28 ans et que lorsqu'il a été pris il était soldat dans les troupes d'Albanie autrefois nommée Orange.

Interrogé par qui il a été pris, où et comment, a répondu qu'il a été pris le 13<sup>e</sup> du présent mois d'octobre entre les sept à huit heures du soir à une lieue d'Albanie par six de nos Sauvages de la Mission du Sault, près de Montréal, qu'il y était pour lors avec un de ses camarades venant de mener du blé à la ville et qu'il retournait à son poste à un endroit qu'on appelle Flatte.

Que les Sauvages les ayant tous deux liés, mais lui qui répond plus serré que l'autre, ils les firent marcher environ une lieue et demie, et que s'étant arrêtés pour se reposer, les Sauvages s'endormirent, croyant que leurs prisonniers étant liés, ils les tenaient en sûreté ; mais que son camarade étant moins lié que lui, il avait trouvé le moyen de se délier avec un couteau, et s'étant saisi d'une hache il en avait frappé trois des dits Sauvages qui étaient endormis ce qui aurait éveillé un autre Sauvage qui se serait jeté sur lui et lui aurait cassé la tête, levé ensuite la chevelure et qu'ayant continué leur chemin en diligence de crainte d'être poursuivis, ils s'é-

taient rendus en dix jours à Montréal, d'où Mr de Calières nous l'aurait envoyé ici à Québec.

Interrogé si Albanie fortifié et comment, s'il y a beaucoup de canons, a dit que la fortification d'Albanie consiste en un fort qui est sur une éminence qui commande toute la ville, à une demie portée de fusil seulement, qu'il est composé de quatre bastions dont deux qui sont au nord ouest et du côté de la campagne sont de pierre, sans aucuns terre plains derrière, de deux à trois pieds d'épaisseur et de douze pieds de haut et le reste de tout le dit fort est fait de palissades à l'épreuve du mousquet, sans néanmoins aucuns terre plains derrière, qu'il y a seize pièces de canon dans le dit fort dont six sont du côté du nord ouest, et le reste du côté de la ville, qu'il y en a deux à la porte du dit fort de 30 de balles qui ont été envoyés de la Vieille Angleterre il y a environ un an, les autres de 18, de 12 et de 8, toutes de fer.

Qu'à l'égard de la ville elle n'est fermée que de simples palissades de dix pieds de haut qui forment plusieurs bastions, qu'il y a 18 à 20 canons placés en divers endroits, de même calibre que les autres. Interrogé quelle garnison il y a dans le chateau, et dans la ville et si ce sont des troupes réglées ou de la milice ; a dit que d'ordinaire il n'y a que trente hommes de garnison pendant l'été dans le fort qu'ils appellent des casaques rouges et soudoyés, qui vinrent il y a trois ans d'Angleterre sous le commandement du colonel Englishby, et que pendant l'hiver à cause que le temps est rude, on fortifie la dite garnison de 30 ou 40 hommes qui sont tirés des villages des environs de la ville et payés par le pays.

Qu'il y a tous les jours dans la ville au moins 50 hommes de garde qui font cinq corps de garde en hiver, et deux en été ; que cette garnison est composée une partie de soldats des environs, levés et payés à la solde du pays, et l'autre de bourgeois ; qu'il y a toujours dans la dite ville cent de ces soldats et 300 autres hommes, bourgeois et domestiques, portant les armes, et qu'au premier coup de canon ils en peuvent mettre plus de mille de lieux circonvoisins.

Interrogé si en cas d'alarme ils rassemblent facilement les nations iroquoises, et en combien de temps ; a répondu qu'en trois jours ils peuvent avoir les Sonontouans et les autres nations iroquoises au nombre de mille hommes, et que cette année à l'affaire des Agniers, ils vinrent au nombre de 300 Sonontouans.

Interrogé s'il était du nombre de ceux qui suivirent nos Français lorsqu'ils enlevèrent les villages des Agniers, a dit que non parce qu'il était blessé à la jambe, et qu'il n'avait pu marcher, mais qu'il savait que les Anglais suivirent nos Français au nombre de sept à huit cents hommes dont il y en avait plus de 400 Sauvages.

Interrogé si depuis l'enlèvement des dits villages, ils n'ont pas appréhendé à Albanie d'y être attaqués, a répondu qu'ils ont toujours cru depuis ce temps-là qu'on les irait attaquer, que cela les avait obligés à redoubler leurs gardes, et que lorsqu'il partit il leur vint une nouvelle que les Français étaient en marche avec deux mille hommes résolus de les enlever ou de périr, ce qui leur donna une si grande appréhension, que les bourgeois étaient nuit et jour sous les armes, qu'ils étaient sur le point d'envoyer quérir les Sauvages, et que les femmes et les enfants ne cessaient de crier nuit et jour dans les rues, croyant être perdus.

Interrogé si du temps de l'enlèvement de village des Agniers ils mandèrent et reçurent des secours de Manath, a répondu que oui, et que le gouverneur lui-même y accourut avec beaucoup de diligence, et plus de deux mille hommes, cavalerie et infanterie, en sorte que la ville d'Albanie était si pleine qu'ils ne savaient où prendre des vivres ni loger, et que le gouverneur querella fort Pierre Scheiler (sic), capitaine major, de ce qu'il n'avait pas assiégé et forcé nos gens dans le fort qu'ils avaient fait dans leur retraite, avec les troupes et les Sauvages qu'il avait, et de ce qu'il ne les avait pas attaqués ni enfoncés lorsqu'ils se retiraient puisqu'il fallait leur passer sur le ventre ou périr.

Interrogé s'il a été à Manath et si c'est une ville bien fortifiée ; a dit y avoir été une heure seulement, qu'il n'a aucune connaissance particulière de l'état de la

place, mais qu'il lui a paru seulement qu'elle était bien fortifiée.

Interrogé sur ce qu'on dit à Albanie des desseins qu'ont les Anglais sur Québec et sur tout ce pays, et ce que ceux tant de Baston que de Manath veulent entreprendre ; a répondu qu'il a oui dire, et que c'est une chose publique dans le pays, qu'ils sont résolus d'amasser le plus grand nombre de troupes qu'ils pourront, et de venir avec toutes les forces de Baston, Manath et de la Virginie et de nous attaquer par mer et par terre dès le petit printemps, savoir : à Montréal avec tous les Sauvages et 600 ou 700 Anglais, et du côté de la mer, avec cinq ou six mille hommes et le plus grand nombre de vaisseaux qu'ils pourront amasser.

Interrogé s'ils ont appréhendé à Manath que des vaisseaux français les vinssent attaquer ; a dit que cela a obligé le gouverneur à lever des troupes, et de faire mettre son plus gros canon en deux ou trois endroits du côté que les vaisseaux doivent aborder, pour en empêcher le passage.

Interrogé par qui il avait eu ces avis là ; a répondu que c'étaient par des vaisseaux venus de la Martinique, et par des corsaires qui étaient venus après.

Interrogé s'il sait combien il est revenu à Baston de vaisseaux de ceux qui étaient allés à la Martinique, et s'ils y doivent hiverner ; a dit qu'il n'en sait pas bien le nombre, mais qu'il a oui dire qu'il y avait au moins 15 gros vaisseaux qui hiverneraient à Boston, à Manath ou à la Virginie, mais la plus grande partie à Baston, pour nous venir attaquer ce petit printemps.

Interrogé s'il leur est arrivé quelques vaisseaux de l'Europe, et quelles nouvelles ils ont apportées, a dit qu'il n'était arrivé aucun vaisseau depuis le mois d'avril, et que depuis ce temps-là il n'a oui dire aucune nouvelle, ce qui lui fait croire qu'elles ne sont pas bonnes étant fort accoutumés à les publier quand elles sont avantageuses, et les cacher quand elles sont mauvaises.

Et n'a plus été interrogé.

Fait à Québec le dit jour 27 octobre 1693.

Signé : Frontenac et de Monseignat,  
Secrétaire de Monseigneur le Gouverneur.  
Pour duplicata, Signé : Champigny (1)

LES DISPARUS

*Daniel Macpherson* — Né à Québec le 14 septembre 1822, du mariage de Laughlan-Thomas Macpherson et de Margaret Macpherson. Admis à la pratique du notariat le 25 octobre 1843, M. Macpherson devint peu après le notaire attitré de la banque de Montréal à Québec. Il conserva cette charge de confiance pendant un bon nombre d'années. M. Macpherson se retira ensuite à la campagne où il vécut respecté de tous. Le notaire Macpherson décéda à Montréal le 14 septembre 1889. Par sa loyauté, l'aménité de son caractère, son éducation soignée, il s'était créé un grand nombre d'amis. M. Macpherson avait épousé Charlotte-Holt Gethings, fille de Charles Gethings, gérant de la banque de Québec. Cette dame, très instruite, versée dans les sociétés anglaise et française, publia trois ouvrages intéressants *Reminiscences of old Quebec*, *Old Memories* et *Ce que j'ai vu et entendu en traversant le chemin de la vie*.

*Louis-Honoré Gauvreau* — Né à la Rivière-du-Loup (en haut) le 27 septembre 1812, du mariage de Louis Gauvreau, marchand, et de Marie-Félicité Lemaitre-Bellenois. Admis à la pratique de la médecine le 27 juillet 1835, il se fixa immédiatement dans sa paroisse natale. Le docteur Gauvreau épousa, en 1837, la cause de Papineau et lui aida de toutes ses forces. En 1843, on forma à Montréal une "Association de la délivrance" dont l'objet était de rapatrier les patriotes exilés aux terres australes en 1838. A la Rivière-du-Loup, le docteur Gauvreau s'occupa activement de prélever des souscriptions pour aider à cette oeuvre. Le 7 janvier 1858, le docteur Gauvreau fut élu député de Maskinongé sur son confrère, le docteur Charles Boucher, de Maskinongé. Il ne siégea pas longtemps à la Chambre d'Assemblée puisqu'il décéda à la Rivière-du-Loup le 30 octobre 1858, moins de dix mois après son élection (Tiré de *l'Écho de St-Justin*).

(1) Archives de la province de Québec.

## ABRAHAM-LOUIS-CHARLES DE WATTEVILLE

Il était natif de la Suisse. Le 1er mai 1801, le régiment de Watteville, dont Frédéric de Watteville était le colonel-proprétaire, entra au service de George III d'Angleterre et tous les officiers recevaient une commission datée de ce jour. Abraham-Louis-Charles, généralement connu sous le nom de Louis, reçut la commission de lieutenant-colonel dans ce régiment. Je ne sais si Frédéric était le père ou le frère aîné de Louis.

Louis de Watteville reçut le brevet de colonel le 25 juillet 1810 et il fut promu colonel commandant de son régiment le 7 mai 1812. Le 4 juin 1813, il était fait major-général, et il fut mis à la demi-solde le 24 octobre 1816.

Avant de venir au Canada, le régiment de Watteville avait servi en Europe, entr'autres endroits à Maida, en Calabre, le 4 juillet 1806, et Louis reçut la médaille frappée à cette occasion.

Le 3 février 1813, lord Bathurst, secrétaire d'État pour les colonies, envoyait au colonel de Watteville l'ordre de faire passer son régiment au Canada. Ce corps, composé de dix compagnies, débarquait à Québec vers la fin de juillet 1813 et il fut envoyé dans le district de Montréal.

Le 5 juillet 1813, Louis de Watteville était nommé commandant à Kingston. Le 23 août suivant, on lui donnait le commandement de détachements du régiment de Watteville et du 89e, destinés à prendre part à une attaque sur le fort Niagara. Un peu plus tard, le 25 octobre 1813, nous retrouvons de Watteville commandant à Chambly, où il se trouvait le supérieur immédiat du lieutenant-colonel de Salaberry. C'est à lui que, le 26 octobre 1813, de Salaberry fit rapport du combat de Châteauguay. Le lendemain, 27, un ordre général de l'armée louait de Watteville pour la manière habile dont il avait préparé la défense de son poste. A son retour, de Watteville louait la conduite des troupes servant sous le commandement immédiat de Salaberry, dans l'engagement de la veille.

Le 17 novembre suivant, une partie du district de Montréal était placée sous le commandement de Watteville.

Le colonel de Watteville avait été nommé, le 17 août 1813 commandant des troupes stationnées entre Longueuil et Laprairie, ainsi qu'à Saint-Philippe, Saint-Pierre, Châteauguay et leurs avant-postes.

Le 22 juin 1814, un ordre du jour lui donne le commandement d'une brigade de milice composée des Chasseurs Canadiens et des 1er et 3e bataillons de la Milice incorporée. Au mois d'août suivant, M. de Watteville fut transféré de son commandement de la 2e brigade au commandement général et à la surveillance de la ligne de communication entre Côteau du Lac et Gananoque, ces deux postes inclus. Il était par ce fait transféré à la division de droite de l'armée, c'est-à-dire à celle qui servait dans le Haut-Canada. Il arriva au fort Érié avec le 6e régiment d'infanterie anglaise, le 1er septembre 1814 et y prit le commandement. C'est lui qui commandait au combat qui eut lieu devant le fort Érié, le 17 septembre. Deux jours plus tard, il remplaça le major-général Stovin nommé commandant sur la frontière du Niagara en remplacement du lieutenant-général Drummond, c'est-à-dire qu'il devenait assistant de Stovin.

Le 23 septembre 1814, en sa qualité de commandant de la division de droite, de Watteville était à la tête des troupes à Chippawa et à Black Creek. Le 23 octobre 1814 il était transféré au commandement de la division du centre, avec quartiers-généraux à Kingston. Cette nomination faite par le lieutenant-général Drummond ne fut pas ratifiée par sir George Prévost.

Le 16 novembre 1814, de Watteville reçut ordre de Prévost de se porter en avant pour s'opposer à la marche du général McArthur sur Burlington, Haut-Canada.

De Watteville fit partie de la cour martiale nommée pour juger le général Proctor. La cour s'assembla à Montréal le 20 décembre 1814.

Le général de Watteville continua de servir après la fin de la guerre jusqu'au 24 octobre 1816. Il avait ses

quartiers généraux à Kingston. On le trouve cependant avec son régiment à Sorel, dans l'été de 1816.

Trois jeunes de Watteville, Rodolphe, Frédéric et Victor servirent aussi comme officiers pendant la guerre de 1812-1815, dans le régiment de Watteville. Je suppose qu'ils étaient les fils du général.

Je crois avoir réuni là à peu près tous les faits les plus saillants de la carrière de Watteville au Canada.

J'allais terminer ces notes lorsque je m'aperçois que j'ai oublié d'examiner le Royal Military Calendar, publié à Londres en 18280. J'y trouve ce qui suit : Je traduis littéralement.

“Cet officier fit les campagnes des Flandres comme enseigne et lieutenant dans un régiment suisse au service de la Hollande, et comme capitaine, il fit les campagnes de 1799 et 1800 en Suisse et en Allemagne. Le 1er mai 1801, il était nommé lieutenant-colonel au régiment de Watteville avec lequel il servit en Egypte, à Malte, dans le royaume de Naples et en Sicile. Il était présent à la reddition d'Alexandrie en 1800, ainsi qu'au combat de Maida, le 4 juin 1806.”

Et pour terminer, disons que le régiment de Watteville fut licencié en 1816. Le général de Watteville a dû mourir dans le courant de l'année 1825, car son nom ne paraît pas dans *l'Army list* de 1826.

FRANCIS-J. AUDET

---

## LES DISPARUS

---

*Joseph-Eudore-Alphonse Évanturel* — Né à Québec le 22 septembre 1852, du mariage de François Évanturel, avocat, et de Louise-Jeanne-Eugénie Huot. Après avoir fait ses études classiques au séminaire de Québec, M. Évanturel servit pendant une couple d'années de secrétaire au célèbre historien américain François Parkman. Il entra ensuite dans le service civil de la province de Québec où il resta jusqu'à sa mort arrivée à Boston le 16 mai 1919. Sous le titre *Premières poésies*, M. Évanturel avait publié, en 1878, un recueil de vers qui avait été diversement apprécié par la critique.

## UNE COMPLAINTÉ HISTORIQUE

En 1868, M. et Mme Théodore Olscamp accompagnés de leur bébé âgé de cinq mois, entreprenaient un voyage en canot d'écorce sur le Saint-Maurice. Le nauonnier était leur "engagé" Ferdinand Lacombe, surnommé Ti-Rouge. Jadis, dans le haut Saint-Maurice, les rapides étaient nombreux et la navigation difficile. Il arriva que le canot chavira et que tous ses occupants se noyèrent à l'exception de Lacombe. Sur cet événement, Xavier Normandin, de la Rivière-aux-Rats, composa une complainte qui fut chantée à un journaliste, en 1905, par Mme Théodore Pelletier, des Piles, laquelle était une demoiselle Olscamp, fille de ceux qui avaient péri, un quart de siècle auparavant. Voici le texte qui fut alors recueilli :

— 1 —

Ecoutez chrétiens, la triste complainte  
Que tout l'genre humain,  
Entende la plainte.  
Voici des enfants affligés  
Qui voient leurs parents noyés.

— 2 —

Un jeudi au matin  
En soixant' dix-huit  
Le 29 d'août  
A péri subitement  
Le père, la mère et l'enfant.

— 3 —

Le canot faisant diligence  
Part de la Mékinac  
Monter à la Grande Anse,  
Arrivée d'un frisson d'eau  
Qu'a fait verser son canot.

— 4 —

Ce qui a causé ce ravage étrange  
C'était une pointe  
Où l'eau se tourmente.  
N'oubliez pas de prier;  
Ce sont des amis que vous connaissez.

— 5 —

Ce coup si terrible près de Manigonse  
En bas du rapide,  
De ce bois si sombre  
L'voyageur a remarqué  
Que trois croix sont plantées.

— 6 —

On s'en fut avertir dans le voisinage,  
Chacun est accouru  
Avec grand courage  
Ils ont fait tous leurs efforts  
Pour retrouver ces pauvres corps.

— 7 —

On fait la recherche  
Descendant su'l'sable  
En bas de Mékinac,  
Et c'est au pied d'un rocher  
Qu'on trouve le père noyé.

— 8 —

Pendant la recherche personne n'se lasse  
Tout le monde s'empresse  
A rechercher de tout bord,  
Un quart d'heure assurément  
Trouve la mère au courant.

— 9 —

Cher enfant chéri qu'accompagnait son père  
Il a subi aussi  
Le même sort de sa mère  
Ils seront tous regrettés  
Ils parcourent l'éternité.

— 10 —

O Vierge Marie, fille de bonne Sainte Anne  
Vous qui soulagez  
Tant de millions d'âmes  
Je vous supplie humblement,  
De soulager les enfants.

— 11 —

Parents et amis  
Qui avez tous le coeur tendre,  
C'est à vous aussi,

Que je vous le demande:  
Priez Dieu donc humblement.

Cette plainte informe fixe, à la manière d'autrefois, un événement malheureux, un petit fait historique. Pour ce, elle prendra place, quelques jours dans l'histoire d'une de ces nombreuses paroisses qui s'échelonnent le long du Saint-Maurice depuis qu'on a réussi à transformer ses eaux tumultueuses et traitresses en cette "houille blanche" recherchées par les grandes industries.

E.-Z. MASSICOTTE

---

## LES DISPARUS

---

*Joseph-Adolphe Poisson* — Né à Gentilly le 14 mars 1849, du mariage de Edouard-Modeste Poisson et de Marie-Caroline Buteau. Admis à la pratique du droit en juillet 1873, il fut nommé la même année régistrateur du comté d'Arthabaska, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée à Arthabaska le 23 avril 1922. Auteur de *Le prince impérial* (1879) ; *Chants canadiens à l'occasion du 24 juin* (1880) ; *Heures perdues* (1894) ; *La mort de Montcalm* (1901) ; *Sous les pins* (1902) ; *Chants du soir* (1917).

*R. P. Pascal Droque-Lajoie* — Né à Saint-Jean-Baptiste de Rouville le 29 mars 1826, du mariage de Antoine Droque-Lajoie et de Félicité Jarret de Beauregard. Le 5 septembre 1847, il commençait son noviciat chez les Clercs de Saint-Viateur à Joliette. Elevé à la prêtrise en 1852, le Père Lajoie occupa divers postes à Joliette, à Chambly, etc., puis passa en France où il devint vicaire de l'Institut des Clercs Viateurs (1880-1890) et supérieur-général (1890-1919). Le Père Lajoie décéda à Jette, en Belgique, le 25 février 1919, après avoir été supérieur-général de son institut pendant vingt-neuf ans. A lire sur le Père Lajoie, *Notice sur le Père Pascal Droque-Lajoie, 4e supérieur-général de l'Institut des Clercs de Saint-Viateur*, publiée à Bruxelles en 1926.

## LE PREMIER CHABOT CANADIEN

Fixons d'abord un point important au sujet de la prononciation du nom Chabot. Le nom Chabot, sous le régime français, se prononçait *Chabo* et non *Chabotte* comme on dit à peu près partout dans la province de Québec de nos jours. Il en était de même du nom Pouliot. On prononçait *Poulio*. Nous nous demandons pourquoi on a changé la prononciation de ces noms. En France, on dit encore *Chabo*, *Poulio*, *Veillot*, et non *Chabotte*, *Pouliotte* et *Veillotte*.

Ceci posé, disons que le premier Chabot qui vint dans la Nouvelle-France était né à Saint-Hilaire, évêché de Poitiers, du mariage de Jean Chabot et de Jeanne Rodé.

Nous trouvons l'acte de mariage de Mathurin Chabot aux registres de Notre-Dame de Québec à la date du 17 novembre 1661. Comme les colons se mariaient presque aussitôt après leur arrivée au pays, nous pouvons fixer, à l'aide de ce jalon, le passage de Mathurin Chabot de l'ancienne dans la Nouvelle-France à l'été de 1661.

Mgr David Gosselin raconte ainsi dans ses *Figures d'hier et d'aujourd'hui à travers Saint-Laurent, I. O.*, les pérégrinations de Mathurin Chabot avant de s'établir définitivement à Saint-Laurent de l'île d'Orléans :

'Je ne sais rien de lui avant son arrivée à Québec, où son mariage, à l'âge de vingt-deux ans, fut sa première transaction. Évidemment, il n'attendit pas la fortune pour prendre femme, et compta sur la Providence, toujours bienveillante à ceux qui se fient à elle. A cette époque, le Château-Richer était recommandé aux jeunes colons et Mathurin Chabot s'y dirigea. Il s'y arrêta assez longtemps pour y faire baptiser trois enfants, puis il traversa à la Sainte-Famille, paroisse reliée, l'hiver bien entendu, par un pont de glace qui fait que la rive nord de l'île d'Orléans n'est que le prolongement de la côte de Beaupré. Cependant il n'était pas encore au terme de ses pérégrinations. Là encore, il fit baptiser cinq ou six enfants et, entre autres, celui qui devait être le premier curé résident de Sainte-Anne-de-Beaupré. Il ne devait définitivement camper qu'à Saint-Laurent, sur une terre

agréablement située, à quinze minutes de l'église et restée la propriété de ses descendants directs jusqu'en 1906. Si le dernier propriétaire ne fut pas mort si jeune, il compterait parmi les médaillés de 1908. C'est là que le premier ancêtre des Chabot est décédé, après avoir bien mérité de sa patrie et de l'Église, puisqu'à la première il avait donné une douzaine d'enfants et à la seconde un bon curé! Bien que le capital d'une ribambelle d'enfants ne paie rien à l'impôt sur les successions, il n'en est pas moins le plus riche héritage qu'un citoyen puisse léguer à son pays. C'est pourquoi, fut-il le plus modeste des travailleurs, je l'inscris sans scrupule au-dessus des personnages purement historiques, ou de ceux que leur fortune a mis en évidence, mais qui sont morts sans enfants".

Mgr Gosselin avait une manière fort originale de dire les choses. Dans son langage imagé il distribuait de grosses et bonnes vérités.

Dans le cas de Mathurin Chabot, il est certain que nous lui devons une postérité nombreuse et remarquable. Le petit arbre planté à l'île d'Orléans a produit de bons fruits dont la Province a profité.

---

## LES DISPARUS

---

*Mgr Ignace Bourget* — Né à Saint-Joseph de Lévis le 30 octobre 1799, du mariage de Pierre Bourget et de Thérèse Paradis. Ordonné prêtre le 30 novembre 1822, il fut secrétaire de Mgr Lartigue puis son vicaire-général. Nommé le 10 mars 1837, évêque de Telmesse, et coadjuteur de Montréal, il fut consacré le 25 juillet 1837. Il succéda à Mgr Lartigue comme évêque de Montréal le 23 avril 1840. Mgr Bourget se démit de son évêché le 8 septembre 1876. Le 26 juillet 1877, le pape Pie IX le nommait archevêque de Martianapolis. Il décéda au Sault-au-Récollet, où il s'était retiré, le 8 juin 1885. Auteur de *Appel à l'ancienne France pour un secours en faveur de la Nouvelle-France* (1855) ; *Le cérémonial des évêques, commenté et expliqué par les usages et les traditions de l'église romaine* (1856) ; *Vie de saint Viateur* (1897). Plusieurs mandements et lettres pastorales de Mgr Bourget ont été publiés en brochures séparées.

LETTRE DE M. HERTEL DE ROUVILLE A  
L'HONORABLE LOUIS DE SALABERRY

Chambly, 4 juin, jour de la fête de notre  
bon Roy que Dieu veule conserver longtemps.

Mon cher cousin et ami,

C'est entre trois et quatre heures après midy que je vous broche cette épître, c'est dans ce jour d'allégresse universelle où tous les bons sujets de Sa Majesté sont en général à l'heure ou je vous écrit après célébrer cet heureux événement ; cependant moi, moi, vous dis-je, qui sans me vanter, me compte pour un, je l'ai passé comme l'on doit passer dans notre religion toutes les grandes fêtes, c'est à dire dans le silence et le recueillement ; pour vous, mon cher ami, je doute que vous ayez pu en faire autant dans votre garnison de Gibraltar. A propos de gilbatard (sic), j'ai dans l'idée que vous irez demeurer là, traittez moi de fol si vous voulez, mais depuis que j'ai appris que Monseigneur le duc de Kent est rendu dans cette place, cette idée m'assiège incessamment ; mais pourquoi pas, je le crois tout puissant dans ce gouvernement ; et d'après cela j'ai fait un petit arrangement, il vous fait adjudant général, quartier maître général, barrack master général, enfin commissaire général. Vous voyez que tout cela est général, et au lieu d'un de ces emplois je vous nomme à deux, et voilà, mon cher cousin, dans le fil de l'eau ; voilà une digression qui m'a un peu écarté de mon sujet, je voulais répondre à la dernière que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire, mais je l'ai si bien serré qu'il m'a été impossible de la retrouver. Je me rappelle pourtant bien de la peine que vous avez bien voulu prendre pour moi auprès de Mr le député arpenteur, et je vous en remercie, mon cher cousin. Quant aux certificats qu'il mentionne, je les ai en bonne forme de feu Mr Holland ; je vous prie donc, mon cher ami, de me continuer votre bonne volonté, si vous appreniez quelque chose qui ait rapport . . . . . ; tout ce qui s'appelle Rouville dans cet endroit sont autour de moi dans le moment qui me charge d'un ballot de respects et de complimens que je vous envoie

tout rond pour que vous ayez la bonté de les distribuer vous même. Je joindrai par la même occasion un petit assortiment de respect, d'amitié, et d'attachement que je vous pris de faire parvenir à demoiselle Souris Hertel, vous me ferez aussi le plaisir de lui faire pour moi l'avance d'un baiser, mais je ne vous promets pas de vous le rendre ; adieu, mon cher major, excusé toutes mes folies et croyez moi toujours votre bon ami,

Hertel De Rouville

Louis de Salaberry, Esqr  
Major of the R.V.C.  
Québec (1).

---

## LES DISPARUS

---

*Théophile-Pierre Bédard*—Né à Québec le 12 janvier 1837, du mariage de Pierre Bédard et de Marguerite Ouvrard dit Laperrière. Après de brillantes études au séminaire de Québec, il se décida à embrasser la carrière du droit. Il étudia sous M. Pierre Légaré, puis sous M. Jolicoeur et sir Narcisse Belleau. Admis à la pratique du droit, M. Bédard pratiqua comme avocat pendant quelques années, en société avec M. Georges Bertrand, mais ses talents littéraires le conduisirent bientôt au journalisme. Il fit partie pendant plusieurs années de la rédaction du *Journal de Québec*. M. Bédard entra ensuite à l'emploi du gouvernement, d'abord au bureau des Archives, à Québec, puis au bureau de l'immigration, à Montréal, et enfin au bureau du registraire, à Québec. M. Bédard décéda à Lynn, état de Massachusetts, aux États-Unis, le 16 janvier 1900. M. Bédard avait publié : *Histoire de cinquante ans* (1869) ; *Un voyage en yacht : lettres de hautes latitudes* (traduit de l'anglais) (1876) ; *Les martyrs du Colisée* (traduit de l'anglais.) (1878) ; *Les victimes de la Mamertine* (traduit de l'anglais) ; *Nos archives : les statistiques* (1880) ; *La comtesse de Frontenac* (1904).

---

(2) Archives de la province de Québec.

## LA LANGUE DES ESQUIMAUX

On a beaucoup écrit et parlé sur les langues sauvages de l'Amérique du Nord. Certains esprits, qui se croient capables de juger, en décidant des questions qui ne sont pas de leur compétence, ont bien mal apprécié les langues sauvages. Ces hommes soi-disant savants, après quelque temps passé au milieu des Indiens et après avoir recueilli un certain nombre de mots, souvent très mal écrits, sont venus soutenir que ces dialectes ne sont que des sons inarticulés, que des débris tronqués et presque intelligibles, qu'ils ne sont pas des langues véritables. D'autres, au contraire, meilleurs appréciateurs et plus en état de juger (et nous mettons au premier rang les missionnaires), après de longues études et plusieurs années passées au milieu des tribus sauvages, ont reconnu que ces pauvres déshérités de la nature ont une langue régulière, intelligible et non sans beauté, avec laquelle ils peuvent transmettre à leurs semblables tout ce qui se passe dans leur âme.

Les langues en général sont riches en mots et en formes grammaticales. Dans leur structure complexe, on trouve le plus grand ordre et la méthode la plus régulière. Exprimer sa pensée, communiquer ses idées est toujours le premier besoin qui se fait sentir ; c'est cette connaissance des langues qui étend et multiplie les relations si utiles et si nécessaires au bonheur social, et qui, en fait d'histoire, donne l'aperçu le plus vrai de tous les peuples. On y remarque la diversité de génie, de mœurs et de caractère de chaque peuple. En comparant ainsi l'homme avec l'homme, dans ses différents rapports, non seulement on apprend à le connaître, mais aussi à admirer son caractère.

Le caractère général de la langue esquimaude consiste en ce qu'elle réunit un grand nombre d'idées sous la forme d'un seul mot. Ainsi : *Nonaliorte* veut dire : faiseur de terre, le créateur. *Nonamoun* veut dire : marcher vers la terre. *Kouilloumanick* veut dire : je suis content.

Mesdames et Messieurs, admirons en passant les travaux sur les langues sauvages des missionnaires Oblats de Marie Immaculée : le R. P. Lacombe, d'heureuse mémoire, a fait le dictionnaire et la grammaire de la langue crise ; le

R. P. Lejeune, le dictionnaire de la langue montagnaise de la province de Québec ; le R. P. Legoff, le dictionnaire de la langue montagnaise du Nord-Ouest ; le R. P. Morice, l'historien distingué, la philologie de la langue des Dénès de la Colombie anglaise.

Le R. P. Turquetil, l'infatigable missionnaire des régions arctiques, travaille à la grammaire de la langue esquimaude de la Baie d'Hudson. Vous vous imaginez quelles fatigues a dû s'imposer le Père pour apprendre cette langue, sans avoir qu'oi que ce soit pour lui aider. L'amour de Dieu et le bien de ces pauvres Esquimaux pouvaient seul lui donner le courage nécessaire pour mener à bonne fin ce travail si compliqué et en même temps si utile (Ernest Cyr, *Au pays des Esquimaux*, p. 31).

---

## REPONSE

---

**Titre de concession de l'île Percée à Pierre Denis** (XXXII, p. 565) — L'île Percée fut concédée à Pierre Denys de la Ronde et ses deux associés Charles Bazire et Aubert de la Chesnaye, par l'intendant Talon, le 20 juillet 1672. Il semble bien que l'original de cette concession ait péri, la plus grande partie du secrétariat de Talon ayant été dissipée et détruite. M. Pierre-Georges Roy a réuni ce qui en reste dans son précieux ouvrage : *Ordonnances, Commissions des Gouverneurs, Intendants*, (1693-1706), 2 vol. in-8°, Beauceville, 1924. Cet acte ne s'y rencontre pas. Ce n'est pas là une preuve péremptoire, comme le fait remarquer M. Pierre-Georges Roy, dans la préface de son beau travail, mais c'est un fait qui n'est pas de nature à encourager les chercheurs.

Nous avons sous les yeux une copie d'une confirmation des titres de Pierre Denys et des deux co-propriétaires de la seigneurie de Percée, par l'intendant Duchesneau, en date du 2 novembre 1676, dans laquelle se trouve résumée la concession de Talon. Voici la description que ce document donne de la Seigneurie de Percé : "une lieue de terre à prendre de l'Isle persée sur le bord de la mer tirant vers le passage de Canseau et autant de profondeur dans les terres — et de-

puis la dite Isle du costé de Lance de Gaspé, les terres qui se trouvent entre les deux, La Baye des Morues et Lance St-Pierre comprise jusques à demye lieue entrant dans la Baye de Gaspé. . . le tout est plus au long porté par le titre de mondit Sieur Talon du vintième juillet XBIc soxante et douze qui nous a été représenté”. L’original de cet acte est à Paris, Bibliothèque Nationale, Fonds Clairambault, vol. 1016, fol. 297-298. Il a été catalogué par J.-Ed. Roy : “Rapport sur les Archives de France” ; Ottawa, 1911, p. 750—L’“Estat de la seigneurie de l’Isle Percée et dépendances”, “ibid, fol. 325 ; J.-Ed. Roy : ouv. cit. p. 751, précise davantage l’étendue de “la dite seigneurie qui n’est que de trois lieues de front. . .”

Les nombreuses pièces mentionnées par J.-Ed. Roy, 1. c. pp. 750-751, sont fort intéressantes pour l’histoire de Percé. Elles n’ont pas encore été publiées, à notre connaissance, excepté “La liste des habitants qui sont dans la Baye St-Laurent depuis le cap St-Louis jusqu’à l’Isle Percée, etc., vol. 1016, fol. 331-332, qui a été publiée par M. W.-F. Gagnon, dans “New Brunswick Hist. Soc. Collections”, année 1907, vol. 3.

On consultera avec profit : R. P. Hugolin, o. f. m. : “L’établissement des Récollets à l’Ile Percée”, in-8o de 48 pages, Québec, 1912, reproduit en partie et retouché dans l’ouvrage du même auteur : “Le Père Joseph Denis”, 2 vols. in-12, Québec 1926, vol. 1er, chap. 9 et 10, pp. 125-164.

P. Théodoric Paré, o. f. m.

---

## LES DISPARUS

---

*L’honorable juge Joseph-Guillaume Bossé* — Né à Québec le 4 août 1843, du mariage de Joseph-Noël Bossé, juge de la Cour Supérieure, et de Lucy-Ann Hullett. Admis au barreau le 2 janvier 1860, M. Bossé pratiqua sa profession à Québec. Il fut bâtonnier de barreau de Québec de 1879 à 1884 et de toute la province, de 1883 à 1884. M. Bossé fut député de Québec-Centre à la Chambre des Communes du Canada de 1882 à 1887. Le 25 septembre 1888, M. Bossé était nommé juge de la Cour du Banc de la Reine. L’honorable juge Bossé décéda à Québec le 7 septembre 1908.

TABLE DES MATIÈRES DU TRENTE-DEUXIÈME  
VOLUME DU BULLETIN DES RECHERCHES  
HISTORIQUES

	PAGES
Adhémar en Angleterre en 1783-1784, La mission de M. . . . .	617
Ailleboust, Lettre de Louis XIV à M. d' . . . . .	336
Ailleboust de Cerry, Philippe-Marie . . . . .	77
Archives de famille . . . . .	238
Archives, Nos différentes . . . . .	218
Archives de la juridiction royale de Montréal . . . . .	221
Archives de la province de Québec, Les . . . . .	193
Archives judiciaires de Montréal, Les . . . . .	226
Archives du Bureau d'enregistrement de Beauceville, Les . . . . .	317
Atkinson, Henry . . . . .	365
Auclair, L'abbé Joseph . . . . .	537
Audet de Bailleul, La famille . . . . .	728
Audette, Rodolphe . . . . .	128
Aumond, Joseph . . . . .	478
Autrefois et maintenant . . . . .	313
Bailly de Messein, Mgr . . . . .	734
Bareille, Jean . . . . .	482
Batailles et combats remportés par des Canadiens-français dans l'Amérique du Nord . . . . .	348
Beaumont, L'abbé Charles . . . . .	574
Beauséjour, Le fort . . . . .	435
Bédard, Pierre Hospice . . . . .	575
Bédard, Théophile-Pierre . . . . .	758
Bedout, Une lettre du contre-amiral . . . . .	151
Bellenger, L'abbé Joseph-Marie . . . . .	59
Besserer, Louis-Théodore . . . . .	479
Beauceville, Le Bureau d'enregistrement de . . . . .	317
Blais, Feu l'abbé F.-X. Ludger . . . . .	112
Boileau, René . . . . .	575
Blgot, Une lettre du ministre à l'intendant . . . . .	166
Billy, L'hon. juge de . . . . .	760
Bois, L'abbé Louis-Edouard . . . . .	575
Boisseau, Nicolas-Gaspard . . . . .	574
Bolduc, Mgr Jean-Baptiste-Zéphirin . . . . .	681
Bossé, L'honorable juge . . . . .	760
Boucher, Ordonnances inédites de Pierre . . . . .	187
Boucher, seigneur de Boucherville, Mémoire de M. . . . .	398, 735
Bouchette, Robert-Shore-Miles . . . . .	563
Boues, Charles des . . . . .	742
Bourassa, Liste des ouvrages de l'abbé Gustave . . . . .	63
Bourbeau, Désiré-Olivier . . . . .	171
Bourget, Mgr Ignace . . . . .	756
Bruneau, Les seigneurs . . . . .	517
Brunet, L'abbé Louis-Ovide . . . . .	576
Buies, Arthur . . . . .	574
Burroughs, John-Henry-Ross . . . . .	636
By, John . . . . .	455
Bytown, 457; maires de, 497; vs Québec, 462; les premiers Cana- diens de, 463; Canadiens en 1851 . . . . .	465
Caën, Guillaume de . . . . .	531
Campagne de 1759, Chs-Frs-Xavier Tardieu de Lanaudière et la . . . . .	691

	PAGES
Campbell, Le notaire Archibald. . . . .	736
<b>Canadien errant</b> , Une traduction de <b>Un</b> . . . . .	382
Canadiens-français et la guerre de Sécession, Les. . . . .	439, 566
Caouette, Jean-Baptiste. . . . .	678
Cap Massacre, Le. . . . .	518
Cap Saint-Ignace, Le. . . . .	669
Caps, Le chemin des. . . . .	23
Capitaines de port à Québec, Les. . . . .	1, 65
<b>Carossol</b> , Le naufrage du. . . . .	434
Carpentier, Le Récollet Joseph. . . . .	135
Carte de la province de Québec, La plus ancienne. . . . .	280
Cathcart, Un dîner chez le gouverneur. . . . .	149
Cécile de Sainte-Croix, La mère. . . . .	549
Chabot canadien, Le Premier. . . . .	755
Chaffers, L'hon. William-Henry. . . . .	364
Chambre de Commerce à Montréal sous le régime français, Une . . . . .	121
Chapais, Jean-Charles. . . . .	576
Chapais, Les publications de Jean-Charles. . . . .	562
Charivari au Canada, Le. . . . .	712
Charrier, Le sieur Augustin. . . . .	440
Chasseur, Pierre. . . . .	641
Châteaubriand et La Hontan. . . . .	64
Cheval en 1759, La viande de. . . . .	367
"Chinois des Etats de l'Est", Les. . . . .	119
Chirurgien en 1717, Un contrat d'apprenti. . . . .	541
Chirurgien en 1718, Un rapport de. . . . .	41
"Chirurgienne; Un compte de. . . . .	167
Chouaguen, A propos de. . . . .	312
Club des Douze Apôtres, Le. . . . .	567
Colbert à l'abbé de Queylus, Une lettre de. . . . .	148
Colons en 1665, Un engagement de. . . . .	679
Complainte historique, Une. . . . .	752
Conférence de Saint-Vincent de Paul à Québec, La première. . . . .	699
Congés, A propos de. . . . .	296
Conseil Souverain, Comment on recevait M. de Frontenac au. . . . .	320
Conseil Supérieur, A propos des Jugements du. . . . .	222
Contrecoeur, Lettre de M. de Lévis à M. de. . . . .	726
Cormier, L'honorable Charles. . . . .	127
Couillard de Beaumont, Les. . . . .	168
Crémazie, Le centenaire de. . . . .	140
Crisafy, Les. . . . .	524
Cugnet, La famille. . . . .	378
Cuvillier en Angleterre en 1828, La mission de M. . . . .	651
Dalhousie, Le comte de. . . . .	453
Daly, Sir Malachy-Bowes. . . . .	646
Damours de Chauffours, Mathieu. . . . .	385
Damours de Freneuse, Mathieu. . . . .	577
Dandurand, Le Révérend Père. . . . .	469
De Blois, L'hon. Joseph-François. . . . .	172
De Blois, L'hon. Pierre-Antoine. . . . .	725
De Lisle, Arthur. . . . .	436
Delisle en Angleterre en 1783-1784, La mission de M. . . . .	617
Delorme, Louis. . . . .	125
Désilets, Gédéon. . . . .	732
Desjardins et ses peintures, L'abbé. . . . .	93
Détails et anecdotes dans l'histoire. . . . .	248
Détruire, Ne pas. . . . .	215
Dieppois et le Canada, Les. . . . .	682

	PAGES
Dionne, Les ouvrages publiés par Charles-Eusèbe . . . . .	688
Disparus, Les . . . . . 57, 125, 170, 362, 436, 535, 537, 548, 561, 563, 574, 614, 636, 646, 678, 681, 690	690
Doherty, L'abbé Patrick . . . . .	127
Donnelly, Patrick . . . . .	119
Dorchester, Pétition des citoyens de Québec à . . . . .	730
Doucet, Mgr Narcisse . . . . .	438
Drolet, Charles . . . . .	170
Duchesnay, Jean-Philippe Juchereau . . . . .	126
Duchesneau, Quatre ordonnances de l'intendant . . . . .	444
Duhamel, premier archevêque d'Ottawa, Mgr . . . . .	472
Duplessis, L'hon. juge Néré Le Noblet . . . . .	533
Dupré, Acte de sépulture du colonel Hyppolite Saint-Georges . . . . .	44
Dupuis, Maurice . . . . .	482
East canadien, Le premier . . . . .	351
Elgin, Sa lettre à lord Grey . . . . .	64
Emigrants du Perche, Les . . . . .	292
Esquimaux hier et aujourd'hui, Les . . . . .	445, 759
Estienne du Bourguet, D' . . . . .	689
Estimauville de Beaumouchel, Robert-Anne . . . . .	574
Ethnographie, Ce que c'est que l' . . . . .	225
Evanturel, Eudore . . . . .	751
Evêché de Québec sous le régime français, L' . . . . .	291
Evêque, Un grand . . . . .	418
Exemple d'autrefois . . . . .	209
Falardeau, Les frères . . . . .	566
Famille éteinte, Une . . . . .	232
Féré-Duburon, L'abbé François . . . . .	397
Ferres, James . . . . .	436
Forgues, L'abbé Michel . . . . .	614
Fortier, François-Joseph . . . . .	173
Frémont, Jules-Joseph-Taschereau . . . . .	364
Frontenac, Un interrogatoire de . . . . .	744
Gagnon, Mgr Charles-Octave . . . . .	535
Garneau, Les prédécesseurs de . . . . .	533
Garneau, Lettres de E.-B. O'Callaghan à l'historien . . . . .	370
Gaspé à St-Jean Port-Joli, Le manoir des Aubert de . . . . .	670
Gauvreau, L'abbé Charles . . . . .	171
Gauvreau, Louis-Honoré . . . . .	748
Gauvin, Le patriote . . . . .	113
Gérin-Lajoie, Une traduction du <b>Canadien errant</b> de . . . . .	382
Ghyvelde, Le Père Frédéric de . . . . .	537
Gill, L'honorable juge Charles . . . . .	170
Girouard, Une lettre de Papineau à Jean-Joseph . . . . .	158
Gratifications du Roi à la Nouvelle-France en 1669 . . . . .	164
Groulx, Louis-Thomas . . . . .	127
Grindler, Frederic . . . . .	366
Gugy, Thomas-Jean . . . . .	173
Guigues, Mgr . . . . .	467
Guillet, Valère . . . . .	172
Hackett, L'hon. Michaël-Félix . . . . .	438
Haerne, Armand de . . . . .	172
Hallé canadien, Le premier . . . . .	540
Hazeur, Notes sur François . . . . .	705
Hennepin, Que faut-il penser de . . . . .	264
Hertel à sa mère, Lettre de François . . . . .	186
Hertel de Rouville, Acte de sépulture de l'honorable . . . . .	103
Histoire, Notre . . . . .	209

Histoire, multiplicateur de force, L'.. . . . .	229
Histoire, Petite.. . . . .	236
Histoire, L'importance de la Petite.. . . . .	253
Histoire, La valeur de la Petite.. . . . .	383
Histoire, Les miettes de l'.. . . . .	239
Histoires de paroisse, Les.. . . . .	240
Hocquart, Un voeu de l'intendant.. . . . .	228
Hocquart, Une ordonnance de l'.. . . . .	167
Horan, Mgr Edward-John.. . . . .	362
Howe, Une parole de.. . . . .	118
Huissiers de Montréal sous le régime français, Les.. . . . .	79
Huot, Charles.. . . . .	544
Huot, La famille.. . . . .	542
Hus ou Paulus, A propos des.. . . . .	118
Iberville, Le sieur d'.. . . . .	696
Ile aux Coudres, La première messe à l'.. . . . .	114
Ile Dupas, Les archives paroissiales de l'.. . . . .	241
Ile Percée, Le poste de l'.. . . . .	568, 761
Information de vie et moeurs sous le régime français, Une.. . . . .	60
Intendants, Quelques notes sur les.. . . . .	442
Invention ou vérité.. . . . .	366
Jehin-Prume, Frantz-Henri.. . . . .	57
Jésuites, Le Journal des.. . . . .	214
Jones, Ouvrages publiés par le R. P. A.-E. . . . .	727
Journal de médecine canadien, Le premier.. . . . .	676
Juchereau de Saint-Denys, Charles.. . . . .	441
Juchereau de Vaulezar, François.. . . . .	513
Juges seigneuriaux sous l'ancien régime, Les attributions des.. . . . .	634
Juneau, Félix-Emmanuel.. . . . .	128
Kaine, L'hon. John-C.. . . . .	59
Labrecque, Philomène.. . . . .	636
Labrie, Le sieur.. . . . .	163
Lacasse, Le Père Zacharie.. . . . .	128
Lacombe, La Terre paternelle de Patrice.. . . . .	116
Lafrance, Pierre-Georges.. . . . .	561
La Hontain et Châteaubriand.. . . . .	62
Lajoie, Le R. P. . . . .	754
Lamothe-Cadillac, Une lettre à son sujet.. . . . .	145
Lampe qui ne s'éteint pas, La . . . . .	42
Lanaudière, Charles Tariou de.. . . . .	439
Lanaudière et la campagne de 1759, M. de.. . . . .	691
Landry, Liste des ouvrages du sénateur.. . . . .	156
Laprairie, Une page de l'histoire de.. . . . .	615
Larochelle, Le premier Gautron dit.. . . . .	92
Laterrière, Pierre de Sales.. . . . .	690
Lauzon, Ordonnances inédites du gouverneur de.. . . . .	295, 369, 530, 735
Lauzon et sa postérité, Gilles.. . . . .	733
Lavaltrie, Barbe Marganne de.. . . . .	435
Le Bouthillier, L'hon. John.. . . . .	125
Leduc, L'intendant Jessé.. . . . .	129
Lefebvre de Bellefeuille, Joseph-Edouard.. . . . .	170
Le Gardeur de Beauvais, René.. . . . .	76
Le Gardeur de Repentigny, La mort de M.. . . . .	45
Legaré, Mgr Cyrille-Etienne.. . . . .	365
Legaré, Pierre-Théophile.. . . . .	548
Legaré, Ses peintures sur Québec.. . . . .	432
Lemay, Georges.. . . . .	437
Lemoine, L'abbé Georges-Louis.. . . . .	363

	PAGES
Lemoyne, Les lettres de noblesse de...	249
Léproserie de Tracadie, La...	422
Léry et son plan en relief de Québec, M. de...	632
Léry, Lettres de L. E. Chaussegros de...	286
Lessard, Pierre de...	146
Letellier, François...	58
Lettre, Une simple...	223
Levesque, Charles-François...	173
Lévis, Sa lettre à M. de Contrecoeur...	796
Lorimier, La veuve du patriote de...	330
Macarty, Le capitaine de...	76
Macpherson, Daniel...	748
Maisonneuve, La signature de Paul de Chomedey de...	650
Mariage, A propos de...	536
Marchand de guenilles, Chez le...	235
Marie de l'Incarnation, A propos d'une réédition de ses oeuvres...	104
Martineau, Eugène...	482
Martyrs du Canada, Les premiers...	284
Massacre, Le Cap...	518
Massue, Aiguant-Aimé...	731
McConville, Louis-Arthur...	438
McLachlan, Robert-Wallace...	436
Mémoires à billots et panneaux...	529
Méthot, L'hon. F.-X.-O...	363
Metteux d'en, Les...	61
Meulles, Une ordonnance inédite de l'intendant de...	637
Mi-carême, La...	136
Milice de Québec en 1727, La...	741
Milice de 1663 à Montréal, La...	405
Monographie dans l'histoire canadienne, La...	255
Montcalm à Québec, La maison...	380
Montgomery, aux habitants de Montréal, Une lettre de...	353
Montréal en 1673, Les possesseurs de terre dans l'île de...	265
Montréal sous le régime français, Une Chambre de Commerce à...	121
Montréal, Prise de possession de l'évêché de...	13
Montréal en 1721, L'incendie de...	583
Mont des Martyrs, Le...	22
Moran, La commission de <b>messager</b> de Jean...	301
Morin, Pierre-Louis...	563
Morts de 1839, Les...	17
Muir, George-Manly...	548
Musée au Canada, Le premier...	641
Neilson en Angleterre en 1828, La mission de M...	651
Nelson, La famille des patriotes...	674
Nicolet, Les trois premières églises de...	15
Noblesse canadienne a-t-elle émigré après la Conquête, La...	609
Noël, Le brevet de contrôleur de la marine du sieur...	139
Notaire, Ce qu'on trouve dans un inventaire de...	129
Notaires du Roi, Les...	538
O'Callaghan, Ses lettres à l'historien Garneau...	370
Orfèvre canadien à Paris au dix-huitième siècle, Un...	347
Ottawa, Le centenaire, 449 ; la fondation, 450 ; en 1875, 456 ; la rue Sussex en 1875, 458 ; le <b>Courrier</b> d' 460 ; le premier chemin de fer, 487 ; Stony Monday, 488 ; les édifices parlementaires, 491 ; la capitale, 501 ; les rues, 504 ; bibliographie d' 494 ; maires d' 497 ; maîtres de poste, 498 ; députés d', 498 ; les journaux d', 571.	
Ouimet, Adolphe...	57
Papineau, Une chanson sur...	564

	PAGES
Papineau, Sa lettre à Jean-Joseph Girouard, . . . . .	158
Paquet, L'hon. Joseph-Arthur . . . . .	362
Paquet dit Lavallée, Le zouave . . . . .	447
Paradis, Jobson . . . . .	437
Parant, Antoine-Archange . . . . .	59
Passé. Le souci du . . . . .	212
Paulus ou Hus, A propos des . . . . .	118
Peintures envoyées de Paris au Canada de 1817 à 1820, Les . . . . .	93
Perche, Les émigrants du . . . . .	292
Père Blanc canadien, Le premier . . . . .	613
Perrault, L'hon. Jacques-Nicolas . . . . .	171
Peuple qui se souvient, Le . . . . .	283
Picote à Québec en 1702-1703, La . . . . .	152
Plaines d'Abraham, Les prisonniers de la bataille des . . . . .	257
Plamondon, Antoine . . . . .	439
Plessis, Mgr Joseph-Octave . . . . .	418
Poisson, Adolphe . . . . .	754
Portneuf en 1677, La seigneurie de . . . . .	729
Poutré, Félix . . . . .	419
Power, Augustus . . . . .	729
Prat, Louis . . . . .	65 (?)
Price, William-Evan . . . . .	126
Procureurs fiscaux et royaux à Montréal sous le régime français, Les . . . . .	393
Québec, La maison Montcalm à . . . . .	381
Québec, Les capitaines de port à . . . . .	1, 65
Québec, Première impression de . . . . .	16
Québec en 1702-1703, L'épidémie de picote à . . . . .	152
Québec, Une ordonnance pour la sûreté de . . . . .	369
Québec, Les peintures de Légaré sur . . . . .	432
Québec vs Bytown . . . . .	462
Québec, Mémoire et pétition des citoyens à lord Dorchester . . . . .	730
Québec, Le plan en relief de M. de Léry sur . . . . .	632
Québec, Une maison historique du vieux . . . . .	703
Questions . . . . .	12, 50, 56, 63, 64, 115, 155, 157, 163, 192, 208,
219, 352, 354, 361, 377, 379, 381, 384, 392, 404, 435, 523, 528,	
532, 539, 565, 576, 612, 616 631, 640, 673, 695, 698, 702, 704	
Quelyus, Une lettre de Colbert à l'abbé de . . . . .	148
Raby, Augustin-Jérôme . . . . .	362
Raudot, Sa lettre au ministre de Pontchartrain . . . . .	174
Registre de l'état-civil, Le plus vieux . . . . .	246
Registres de l'état-civil, Ce qu'on y trouve . . . . .	210, 220
Registres protestants et registres catholiques . . . . .	231
Rencontre, Pierre . . . . .	279
Richard, L'hon. Louis-Eusèbe . . . . .	58
Richardière, Richard Testu de la . . . . .	65
Rivière-Rouge, Projet de colonisation de la . . . . .	47
Robillard, L'hon. Clément . . . . .	437
Robillard, Honoré . . . . .	485
Roupe au Canada, Le premier . . . . .	448
Roy dit Portelance, député de Montréal, Louis . . . . .	167
Royalistes français à Québec en 1795 . . . . .	321
Sabot s'en va, Le . . . . .	647
Saint-Augustin de Portneuf en 1727, Un voeu à . . . . .	120
Saint-Jean, Le docteur . . . . .	484
Saint-Vallier, Pose des scellés aux biens de Mgr de . . . . .	51
Salaberry, Lettre de l'abbé Thavenet à . . . . .	740
Salaberry, Lettres de M. de Léry à l'honorable M. de . . . . .	286
Samson à Lévis, Les premières familles . . . . .	46

Sécession et les Canadiens-français, La guerre de . . . . .	439, 566
Shakespeare, Le major-général George Bucknall . . . . .	126
Stadacona, Le site de . . . . .	433
Société Royale du Canada, Les <b>Mémoires</b> de la . . . . .	301
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, où a-t-elle été fondée . .	331
Sources imprimées de l'histoire du Canada-français . . . . .	233, 301
Souviens-tu, T'en . . . . .	247
Suggestion, Humble . . . . .	208, 217, 224
Sulte, Benjamin . . . . .	337
Taillon, Jean . . . . .	481
Tassé, L'hon Joseph . . . . .	493
Thavenet, Sa lettre à M. de Salaberry . . . . .	740
Thierry, procureur de la Prévôté de Québec, Le sieur . . . . .	446
Thompson, L'hon. John-Gawler . . . . .	125
Tracadie, La leproserie de . . . . .	422
Tradition dans notre histoire, La . . . . .	250
Tremblay, Rémi . . . . .	436
Turgeon, Joseph-B. . . . .	465
Varenne, Le capitaine de la . . . . .	355
Vaudreuil, Lettre du ministre au gouverneur de . . . . .	350
Véhicules en la Nouvelle-France, Les . . . . .	356
Verchères, Les Jarret de . . . . .	569
Viger en Angleterre en 1828, La mission de M. . . . .	651
Watteville, M. de . . . . .	749
White, L'hon. juge W.-T. . . . .	732
Youville Dufrost, L'abbé Charles-Marie-Madeleine d' . . . . .	575

